



Rapport de gestion

Pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2018

Ce rapport de gestion et d'analyse de la situation financière et des opérations consolidées de Redevances Aurifères Osisko Itée (« Osisko » ou la « Société ») et de ses filiales pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2018 devrait être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société et les notes afférentes pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2018. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« International Financial Reporting Standards » ou les « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). La direction de la Société est responsable de la préparation des états financiers consolidés ainsi que des autres renseignements financiers de la Société contenus dans ce rapport de gestion. Le conseil d'administration a la responsabilité de s'assurer que la direction assume ses responsabilités quant aux rapports financiers. Pour aider celle-ci, le conseil a nommé un comité d'audit formé d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre les membres de la direction et les auditeurs afin de discuter des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société, avant de faire ses recommandations et de soumettre les états financiers consolidés au conseil d'administration pour que celui-ci les examine et approuve leur envoi aux actionnaires. Les informations contenues dans ce rapport de gestion sont en date du 2 août 2018, soit la date à laquelle le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2018 à la suite de la recommandation du comité d'audit. Les valeurs monétaires figurant dans ce rapport sont exprimées en dollars canadiens, la monnaie de présentation de la Société, sauf indication contraire. Les actifs et les passifs des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, et les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen sur la période de présentation de l'information. Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs et devrait être lu en tenant compte des facteurs de risque décrits à la section intitulée « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

Table des matières

Description de l'entreprise	2
Modèle d'affaires et stratégie	2
Faits saillants – Deuxième trimestre de 2018	2
Faits saillants – Postérieurs au 30 juin 2018	3
Portefeuille de droits de redevances, de flux et d'autres intérêts	3
Portefeuille de placements	11
Activités en matière de développement durable	15
Activités d'exploration et d'évaluation	15
Dividendes trimestriels	16
Offre publique de rachat dans le cours normal des activités	17
Marché de l'or et des devises	17
Principales informations financières	18
Survol des résultats financiers	19
Liquidités et sources de financement en capital	24
Flux de trésorerie	24
Information trimestrielle	27
Perspectives	28
Transactions entre parties liées	28
Obligations contractuelles et engagements	29
Arrangements hors bilan	30
Données sur les actions en circulation	30
Événement postérieur au 30 juin 2018	31
Risques et incertitudes	31
Contrôles et procédures de divulgation de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière	31
Base d'établissement des états financiers consolidés	32
Estimations et jugements comptables critiques	33
Instruments financiers	33
Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS	34
Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	35
Mise en garde à l'égard des investisseurs américains concernant l'utilisation d'estimations de réserves minérales et de ressources minérales	36
Informations sur la Société	37

Description de l'entreprise

Redevances Aurifères Osisko Ltée est constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec et se consacre à l'acquisition et à la gestion de redevances et de flux de métaux précieux, d'autres redevances et de flux de métaux de haute qualité et d'intérêts similaires au Canada et ailleurs dans le monde. Osisko détient un portefeuille de redevances, de flux, d'ententes d'écoulement, d'options sur des financements de redevances et de flux de métaux et des droits exclusifs de participer à des financements futurs par redevances ou flux de métaux sur divers projets principalement au Canada. La Société détient un portefeuille concentré en Amérique du Nord qui se compose de plus de 137 redevances, flux de métaux et ententes d'écoulement, dont les principaux actifs sont : une redevance de 5 % du rendement net de fonderie (*Net Smelter Return* ou « NSR ») sur la mine Canadian Malartic, une redevance variable de 2,0 % à 3,5 % NSR sur la mine Éléonore, un flux diamantifère de 9,6 % sur la mine Renard et un flux aurifère et argentifère de 4 % sur la mine Brucejack, toutes des mines canadiennes, ainsi qu'un flux argentifère de 100 % issu de la mine de cuivre Mantos Blancos au Chili. De plus, la Société investit dans des titres de sociétés d'exploration, de sociétés de développement et de sociétés de redevances.

Modèle d'affaires et stratégie

L'objectif de la Société consiste à maximiser le rendement de ses actionnaires par la croissance de ses actifs, tant de façon organique que par des acquisitions relatives de redevances de métaux précieux de même que d'autres redevances, flux et intérêts similaires de qualité, ainsi qu'en remettant du capital à ses actionnaires par le paiement de dividendes trimestriel et des rachats d'actions. La société utilise deux approches pour accroître ses actifs: l'acquisition d'actifs au moyen d'un modèle d'affaires traditionnel de redevances et de flux de métaux, ainsi que par son modèle d'affaires unique d'accélérateur. Le modèle d'affaires d'accélérateur permet à la société d'investir dans de multiples opportunités à plus long terme et de générer des rendements grâce au développement de ces actifs. Le succès de la Société repose sur de solides capacités techniques qui œuvrent à dénicher des occasions de croissance à forte marge qui permettront à la Société de profiter des prix des matières premières et des options liées à la croissance des ressources et des réserves. Osisko mise d'abord sur les actifs aurifères de qualité situés dans des juridictions favorables, exploités par des sociétés minières établies, puisqu'elle croit que ces actifs offriront un meilleur profil risque/rendement. La Société examine et investit également dans des opportunités pour d'autres métaux et dans d'autres juridictions. Étant donné qu'un des aspects essentiels des activités de la Société implique qu'elle doit livrer concurrence à d'autres sociétés pour les occasions d'investissement, Osisko vise à maintenir un bilan solide et la capacité de déployer son capital. La Société peut également investir ou maintenir des investissements sous forme de lingots d'or dans le cadre de sa gestion globale de la trésorerie, par l'acquisition de lingots d'or sur le marché ou en conservant les redevances en nature reçues.

Faits saillants – Deuxième trimestre de 2018

- 20 506 onces d'équivalent d'or¹ gagnées au cours du trimestre (une augmentation de 89 % comparativement au T2 2017²);
- Produits trimestriels records provenant des redevances et des flux de 32,9 millions de dollars (une augmentation de 79 % comparativement au T2 2017);
- Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 19,7 millions de dollars (comparativement à 14,1 millions de dollars au T2 2017);
- Bénéfice net attribuable aux actionnaires d'Osisko de 0,5 million de dollars, 0,00 \$ par action de base (comparativement à 11,0 millions de dollars, 0,10 \$ par action de base au T2 2017);
- Bénéfice ajusté³ de 3,7 millions de dollars, 0,02 \$ par action de base³ (comparativement à 7,1 millions de dollars, 0,07 \$ par action de base au T2 2017);
- Remboursement de 51,8 millions de dollars de la facilité de crédit renouvelable;
- Prenant effet le 1^{er} avril 2018, l'entente d'écoulement d'or de la propriété Matilda exploitée par Blackham Resources Limited a été convertie en un flux aurifère de 1,65 %;
- Clôture de la redevance de 5 % NSR sur le projet Eagle Gold de Victoria Gold Corp. (« Victoria ») pour 98,0 millions de dollars (incluant le débours de la première tranche de 49,0 millions de dollars) et acquisition de 100 millions d'actions ordinaires de Victoria pour un montant de 50,0 millions de dollars;
- Annonce d'une lettre d'entente exécutoire visant à fournir à Ressources Falco Ltée (« Falco ») une facilité de crédit garantie de premier rang sous forme de flux argentifère allant jusqu'à 100 % de l'argent qui sera produit à la propriété Horne 5, située à Rouyn-Noranda, au Québec. Dans le cadre du flux argentifère, Osisko effectuera des dépôts échelonnés en espèces à Falco d'un total pouvant atteindre 180,0 millions de dollars;
- Maintien d'une participation et de droits de financement en lien avec le projet aurifère Curraghinalt via l'acquisition de Dalradian Resources par Orion Mine Finance; Osisko détiendra une option de vente, sujette à certaines restrictions, permettant de vendre ses actions pour une période de 180 jours au prix de 1,47 \$ par action; et
- Déclaration d'un dividende trimestriel de 0,05 \$ par action ordinaire, payé le 16 juillet 2018 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 29 juin 2018.

1 Les onces d'équivalent d'or sont calculées trimestriellement et comprennent les redevances, les flux et les ententes d'écoulement. L'argent a été converti en onces d'équivalent d'or en multipliant le nombre d'onces d'argent par le prix moyen de l'argent pour la période, puis divisé par le prix moyen de l'or pour la période. Les diamants, les autres métaux et les redevances en espèces ont été convertis en onces d'équivalent d'or en divisant le produit associé par le prix moyen de l'or pour la période. Les ententes d'écoulement ont été converties en utilisant l'équivalent du règlement financier divisé par le prix moyen de l'or pour la période. Pour connaître le prix moyen des métaux utilisés, veuillez consulter la section *Portefeuille de droits de redevances, de flux et d'autres intérêts*.

2 Trois mois terminés le 30 juin 2017 ou deuxième trimestre de 2017 (« T2 2017 »).

3 « Bénéfice ajusté » et « Bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS qui n'ont aucune définition standard selon les normes IFRS. Veuillez consulter la section *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

Fait saillant – Postérieur au 30 juin 2018

- Déclaration d'un dividende trimestriel de 0,05 \$ par action ordinaire, payable le 15 octobre 2018 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 28 septembre 2018.

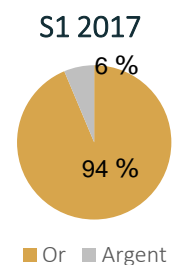
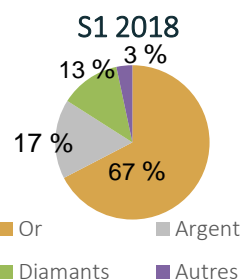
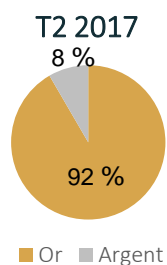
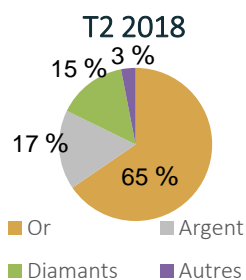
Portefeuille de droits de redevances, de flux et d'autres intérêts

Le tableau suivant présente le détail des onces d'équivalent d'or gagnées pour les droits de redevances, de flux et d'autres intérêts de mines en production :

	Trois mois terminés le 30 juin		Six mois terminés le 30 juin	
	2018	2017	2018	2017
Or				
Canadian Malartic, redevance	9 011	7 407	17 088	14 890
Éléonore, redevance	1 666	1 748	3 434	3 329
Seabee, redevance ⁽¹⁾	692	-	1 819	-
Brucejack, entente d'écoulement	386	-	901	-
Bald Mountain, redevance	420	-	811	-
Island Gold, redevance	329	394	702	810
Veza, redevance	268	326	595	675
Autres	649	77	1 969	227
	13 421	9 952	27 319	19 931
Argent				
Mantos, flux	1 595	-	3 187	-
Sasa, flux	1 153	-	2 329	-
Gibraltar, flux (2 et 5 mois en 2017)	488	800	810	1 109
Canadian Malartic, redevance	144	111	269	238
Autres	62	-	153	2
	3 442	911	6 748	1 349
Diamants				
Renard, flux				
Autres	2 893	-	4 945	-
	124	-	178	-
Autres métaux				
	3 017	-	5 123	-
Kwale, redevance	613	-	1 339	-
Autres	13	-	13	-
	626	-	1 352	-
Total des onces d'équivalent d'or	20 506	10 863	40 542	21 280

- (i) Prenant effet le 1^{er} janvier 2018, Osisko a choisi de recevoir la redevance Seabee en nature. Au cours des trois premiers mois terminés le 31 mars 2018, Osisko a reçu la redevance en espèces reliée à la livraison du quatrième trimestre de 2017 ainsi que la redevance en nature reliée à la production du premier trimestre de 2018.

Onces d'équivalent d'or par produit



Prix moyen des métaux et taux de change

	Trois mois terminés le 30 juin		Six mois terminés le 30 juin	
	2018	2017	2018	2017
Or ⁽¹⁾	1 306 \$	1 257 \$	1 318 \$	1 238 \$
Argent ⁽²⁾	17 \$	17 \$	17 \$	17 \$
Taux de change (\$ US/\$ CA) ⁽³⁾	1,2911	1,3449	1,2781	1,3344

(1) Prix pm en dollars américains selon le *London Bullion Market Association*

(2) Prix en dollars américains selon le *London Bullion Market Association*

(3) Taux quotidien de la Banque du Canada

Résumé du portefeuille de redevances, de flux et d'autres intérêts

Osisko détient un portefeuille de 137 redevances, flux et ententes d'écoulement ainsi que 39 options de redevances. Le portefeuille comprend 122 redevances, 9 flux et 6 ententes d'écoulement. Au moment présent, la Société a 19 actifs en production (incluant le flux Brucejack).

Portefeuille en fonction de l'étape de l'actif

Étape de l'actif	Redevances	Flux	Ententes d'écoulement	Nombre total d'actifs
Production	11	5	3	19
Développement (construction)	5	4	2	11
Exploration et évaluation	106	-	1	107
	122	9	6	137

Actifs en production

Actif	Exploitant	Droit	Produits	Juridiction
<u>Amérique du Nord</u>				
Canadian Malartic	Agnico Eagle Mines Limited	Redevance de 5,0 % NSR	Au	Canada
Éléonore	Yamana Gold Inc.	Redevance de 2,0-3,5 % NSR	Au	Canada
Renard	Goldcorp Inc.	Flux de 9,6 %	Diamants	Canada
Brucejack	Stornoway Diamond Corporation	Flux de 4 %	Au, Ag	Canada
Gibraltar	Pretium Resources Inc.	Flux de 100 %	Ag	Canada
Seabee	Taseko Mines Limited	Redevance de 3 % NSR	Au	Canada
Island Gold ⁽²⁾	SSR Mining Inc.	Redevance de 1,38 -2,55 % NSR	Au	Canada
Brucejack	Alamos Gold Inc.	Entente d'écoulement de 50 %	Au	Canada
Veza	Pretium Resources Inc.	Redevances de 5 % NSR et de 40 % PBN	Au	Canada
Bald Mtn. Alligator Ridge / Duke and Trapper	Kinross Gold Corporation	Redevance de 1 % / 4 % NSR	Au	É.-U.
Pan	Fiore Gold Ltd	Redevance de 4 % NSR	Au	É.-U.
Parral	GoGold Resources Inc.	Entente d'écoulement de 100 %	Au, Ag	Mexique
Bloc Hewfran ⁽²⁾	Metanor Resources Inc.	Redevance de 1,7 % NSR	Au	Canada

Actifs en production

Actif	Exploitant	Droit	Produits	Jurisdiction
En dehors de l'Amérique du Nord				
Mantos Blancos	Mantos Copper S.A.	Flux de 100 %	Ag	Chili
Sasa	Central Asia Metals plc	Flux de 100 %	Ag	Macédoine
Kwale	Base Resources Limited	1,5 % GRR ⁽⁷⁾	Rutile, ilménite, zircon	Kenya
Brauna	Lipari Mineração Ltda	1 % GRR ⁽⁷⁾	Diamants	Brésil
Matilda ⁽⁵⁾	Blackham Resources Limited	Flux de 1,65 %	Au	Australie
San Ramon	Red Eagle Mining Corp.	Entente d'écoulement de 51 %	Au	Colombie

Actifs en développement et en exploration et évaluation

Actif	Exploitant	Droit	Produits	Jurisdiction
Amulsar	Lydian International Ltd	Flux de 4,22 % Au et de 62,5 % Ag	Au, Ag	Arménie
Amulsar	Lydian International Ltd	Entente d'écoulement de 81,9 %	Au	Arménie
Eagle	Victoria Gold Corp.	Redevance de 5,0 % NSR	Au	Canada
Back Forty	Aquila Resources Inc.	Flux de 18,5 % Au et de 75 % Ag	Au, Ag	É.-U.
Horne 5 ⁽³⁾	Ressources Falco Ltée	Flux de 90 %-100 %	Ag	Canada
Malartic – Odyssey Sud	Agnico Eagle Mines Limited Yamana Gold Inc.	Redevance de 5 % NSR	Au	Canada
Malartic – Odyssey Nord	Agnico Eagle Mines Limited Yamana Gold Inc.	Redevance de 3 % NSR	Au	Canada
Cariboo	Barkerville Gold Mines Ltd	Redevance de 2,25 % NSR	Au	Canada
Lac Windfall	Minière Osisko inc.	Redevance de 1,5 % NSR	Au	Canada
Lamaque Sud ⁽²⁾	Eldorado Gold Corp.	Redevance de 1,7 % NSR ⁽⁶⁾	Au	Canada
Hermosa	Arizona Mining Inc.	Redevance de 1 % NSR	Zn, Pb, Ag	É.-U.
Spring Valley	Waterton Global Resource Management	Redevance de 0,5 % NSR	Au	É.-U.
Upper Beaver	Agnico Eagle Mines Limited	Redevance de 2 % NSR	Au, Cu	Canada
Copperwood	Highland Copper Company Inc.	Redevance de 3 % NSR ⁽⁴⁾	Ag, Cu	É.-U.
Marban	Minière Osisko inc.	Redevance de 0,425 % NSR	Au	Canada
Ollachea	Kuri Kullu – Minera IRL	Redevance de 1 % NSR	Au	Pérou
Casino	Western Copper and Gold Corporation	Redevance de 2,75 % NSR	Au, Ag, Cu	Canada
Altar	Sibanye-Stillwater	Redevance de 1 % NSR	Cu, Au	Argentine

(1) La mine Brucejack est actuellement en production; toutefois, Osisko ne perçoit présentement aucune once par rapport à son flux.

(2) Après la vente d'un intérêt de 15 % sur les redevances acquises de Teck Resources Limited à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

(3) Le 18 juin 2018, Osisko a signé une lettre d'entente exécutoire visant à fournir à Falco une facilité de crédit garantie de premier rang sous forme de flux argentifère allant jusqu'à 100 % de l'argent qui sera produit à la propriété Horne 5. Cette transaction est assujettie à un droit de premier refus en faveur de Glencore Canada Corporation et est décrite à la section *Portefeuille de placements* du présent rapport de gestion. La transaction devrait être conclue en septembre 2018.

(4) Redevance de 3,0 % NSR sur le projet Copperwood. Suivant la clôture de l'acquisition du projet White Pine, Highland Copper Company accordera à Osisko une redevance de 1,5 % NSR sur tous les métaux produits sur le projet White Pine, et la redevance d'Osisko sur le projet Copperwood sera alors réduite à 1,5 %.

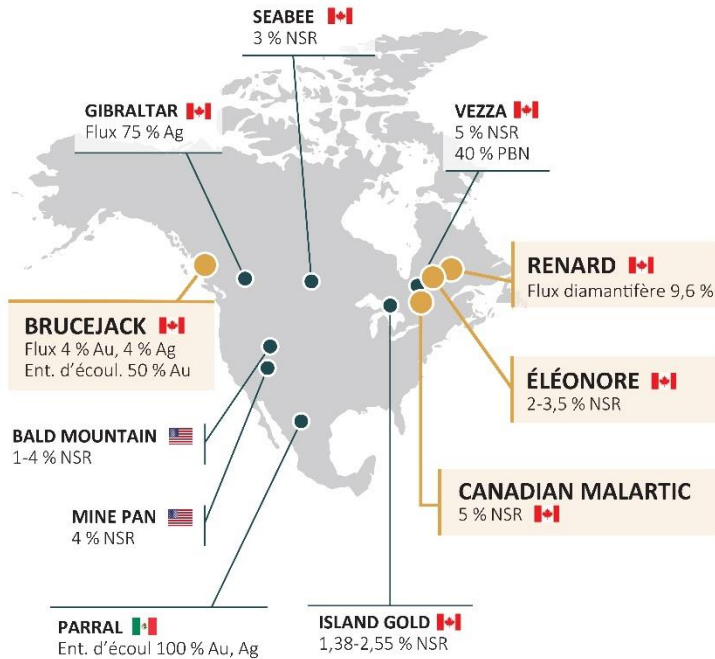
(5) En mars 2018, Osisko et Blackham Resources Limited ont conclu une entente pour convertir l'entente d'écoulement (qui était applicable sur 55 % de la production d'or de la mine Matilda) en un flux aurifère de 1,65 %, prenant effet le 1^{er} avril 2018.

(6) Eldorado Gold Corp. détient une option de rachat sur 1 % de la redevance NSR pour 2,0 millions de dollars.

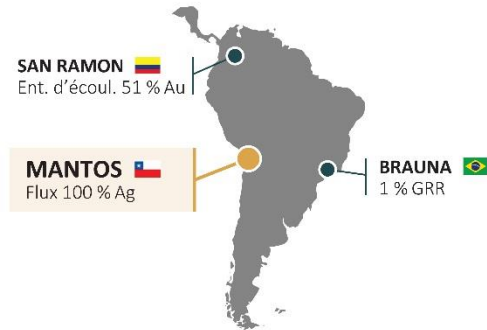
(7) Redevance sur le revenu brut ou gross revenue royalty (« GRR »).

Actifs en production

AMÉRIQUE DU NORD



AMÉRIQUE DU SUD



AUTRES

- SASA Flux 100 % Ag
- KWALE 1,5 % GRR
- MATILDA Flux 1,65 % Au

● Actifs clés dans des juridictions de premier plan ● Autres actifs générant des flux de trésorerie

Distribution géographique des actifs



La redevance Canadian Malartic (Agnico Eagle Mines Limited et Yamana Gold Inc.)

Un des actifs principaux de la Société est une redevance de 5 % NSR sur la propriété Canadian Malartic, située à Malartic, au Québec, et exploitée par le Partenariat Canadian Malartic (le « partenariat ») mis sur pied par Agnico Eagle Mines Limited (« Agnico Eagle ») et Yamana Gold Inc (« Yamana ») (ensemble les « partenaires »). Canadian Malartic est la plus grande mine d'or en production au Canada et la douzième en importance à l'échelle mondiale.

Osisko est titulaire d'une redevance de 3 % NSR sur la zone Odyssey Nord et d'une redevance de 5 % NSR sur la zone Odyssey Sud, lesquelles sont adjacentes à la mine Canadian Malartic, sur les terrains objets de redevances d'Osisko. En février 2017, les partenaires ont annoncé une première estimation de ressources minérales présumées sous terre pour Odyssey de 1,4 million d'onces d'or (20,7 millions de tonnes à une teneur de 2,15 grammes d'or par tonne).

En février 2018, une première estimation des ressources minérales présumées a été publiée pour le gîte East Malartic, qui se trouve sur la propriété de la mine Canadian Malartic, près de la zone Odyssey. Les ressources minérales présumées s'élèvent à 2,4 millions d'onces d'or (38,0 millions de tonnes à une teneur de 2,02 grammes d'or par tonne) au-dessus de 1 000 mètres de profondeur.

Mise à jour des activités

En février 2018, Agnico Eagle a publié ses objectifs de production aurifère pour la mine Canadian Malartic à 650 000 onces en 2018 et en 2019 et 690 000 onces en 2020.

Le 25 juillet 2018, Agnico Eagle a communiqué ses résultats pour le deuxième trimestre de 2018 et a annoncé une production trimestrielle d'or record de 183 726 onces à Canadian Malartic, pour une production totale pour les six premiers mois de 2018 de 350 532 onces. La production d'or au deuxième trimestre de 2018 a augmenté en comparaison à la période correspondante de l'exercice précédent en raison de la hausse des débits et des teneurs, en partie contrebalancée par une récupération d'or légèrement moins élevée. Le projet d'expansion Barnat continue de progresser conformément au budget et à l'échéancier et le début des activités de production est prévu en 2019.

Agnico Eagle a communiqué que le programme d'exploration de 2018 consistera en 140 000 mètres de forage, y compris 80 000 mètres pour évaluation dans les parties supérieures et intermédiaires de la zone East Malartic.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse d'Agnico Eagle du 14 février 2018 intitulé « *Agnico Eagles reports fourth quarter and full year 2017 results* » et le communiqué de presse d'Agnico Eagle du 25 juillet 2018 intitulé « *Agnico Eagle Reports Second Quarter 2018 Results; Production Guidance Increased For 2018; Amaruq Project Receives Permit Approval; Meliadine Project Progressing On Budget And On Schedule; Drilling Continues To Extend Mineralization At Multiple Mine Sites* », tous deux déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

La redevance Éléonore (Goldcorp Inc.)

Osisko détient une redevance variable de 2,0 % à 3,5 % NSR sur la propriété aurifère Éléonore située dans la province de Québec et exploitée par Goldcorp Inc. (« Goldcorp »). Osisko reçoit actuellement une redevance de 2,2 % NSR sur la production de la mine Éléonore.

Mise à jour des activités

Le 25 juillet 2018, Goldcorp a publié ses résultats du deuxième trimestre de 2018 et a mentionné que, comme prévu, la production d'or pour les périodes de trois et six mois terminés le 30 juin 2018 a été supérieure à celle des périodes comparables l'an dernier, en raison du début de la production et de l'accroissement continu du rythme de production ainsi que la contribution du minerai à teneur plus élevée provenant de l'horizon 5 au deuxième trimestre de 2018. L'accroissement à Éléonore s'est traduit par une augmentation de 5 % du nombre de tonnes traitées pour les trois mois terminés le 30 juin 2018, comparativement au deuxième trimestre de 2017, et une augmentation de 7 % du nombre de tonnes traitées pour les trois mois terminés le 30 juin 2018, comparativement au premier trimestre de 2018, malgré la perte de quatre jours de production en raison de l'inspection gouvernementale prévue et de l'entretien de la ligne électrique principale alimentant la mine. Il était planifié que le nombre de tonnes traitées à Éléonore soit moins élevé au premier semestre de 2018, tout comme il est prévu que ce nombre augmente au deuxième semestre de l'année, du fait de la séquence d'exploitation et du processus d'accroissement.

En mai 2018, Éléonore a entrepris l'extraction minière de l'horizon 5, ajoutant de nouveaux fronts d'extraction minière et augmentant la flexibilité de la mine. L'ajout de fronts de taille a permis à Éléonore de traiter en moyenne 5 600 tonnes de minerai en mai et en juin et devrait lui permettre de traiter en moyenne plus de 6 000 tonnes par jour au deuxième semestre de l'année. La mine prévoit terminer 2018 avec un taux de production annuel d'or de 400 000 tonnes par an.

Pour plus d'information, veuillez consulter le rapport de gestion de Goldcorp pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2018 et déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

Le flux Renard (Stornoway Diamond Corporation)

Osisko détient un flux diamantifère de 9,6 % dans la mine de diamants Renard, exploitée par Stornoway Diamond Corporation (« Stornoway »), qui est située à environ 350 kilomètres au nord de Chibougamau dans la région de la Baie-James dans le centre-nord du Québec. Conformément aux modalités de l'entente de flux de Renard visant la vente à terme de diamants, Osisko a droit à 9,6 % de la production de diamants de la mine Renard en contrepartie de paiements de 50 \$ US le carat, assujettis à une augmentation annuelle de 1 % après le 1^{er} janvier 2020.

Mise à jour des activités

Le 6 juillet 2018, Stornoway a publié que la production de diamants au deuxième trimestre à la mine Renard était de 223 351 carats produits de 562 060 tonnes de minerai traitées à une teneur moyenne de 40 carats par centaine de tonnes (« cpct »). La teneur et le nombre de carats récupérés pendant le trimestre reflètent le traitement de minerai de plus faible teneur, au moment où la mine Renard passait d'une exploitation à ciel ouvert à une exploitation souterraine. Le minerai traité au cours du trimestre provenait principalement de la mine souterraine, des amas à basse teneur et de la fosse Renard 65. La production en carats au deuxième trimestre est conforme à celle des prévisions révisées publiées le 15 mai 2018, lesquelles estiment maintenant une production entre 1,35 million de carats et 1,40 million de carats, une valeur inférieure à l'objectif original de 1,6 million de carats, à une teneur après récupération entre 54 et 56 cpct, une valeur inférieure à l'objectif original de 65 cpct. Le nombre de carats vendus pour l'exercice a été aussi révisé à la baisse, entre 1,20 million de carats et 1,25 million de carats, une valeur inférieure à l'objectif original de 1,60 million de carats.

Durant le deuxième trimestre de 2018, Stornoway a déclaré des ventes de 201 283 carats à un prix moyen de 109 \$ US le carat (142 \$ le carat) en deux séances de vente. Ces résultats excluent les ventes d'une troisième séance au premier trimestre, soit 127 616 carats vendus à un prix moyen de 123 \$ US le carat (156 \$ le carat), qui ont été enregistrées comme produits au second trimestre, puisque la livraison aux clients a été faite au début du second trimestre.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Stornoway du 15 mai 2018 intitulé « *Stornoway Reports FY2018 First Quarter Financial Results* » et le communiqué de presse de Stornoway du 6 juillet 2018 intitulé « *Stornoway Reports Second Quarter 2018 Production And Sales Results* », tous deux déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

Le flux Mantos Blancos (Mantos Copper S.A.)

Osisko détient un flux argentifère de 100 % dans la mine Mantos Blancos, détenue et exploitée par Mantos Copper S.A. (« Mantos »), une société minière privée axée sur l'extraction et la vente de cuivre. Mantos est le propriétaire et l'exploitant de la mine Mantos Blancos et du projet Mantoverde, situés au nord du Chili dans les régions d'Antofagasta et d'Atacama.

En vertu de l'entente de flux de Mantos, Osisko recevra 100 % de l'argent payable de la mine de cuivre Mantos Blancos jusqu'à ce que 19,3 millions d'onces aient été livrées, après quoi le pourcentage du flux s'établira à 30 %. Le prix d'achat de l'argent selon les modalités de l'entente de flux de Mantos correspond à 25 % du prix moyen mensuel de l'argent pour chaque once d'argent affiné vendue et livrée et/ou créditée par Mantos à Osisko Bermuda Limited (« OBL »), une filiale en propriété exclusive d'Osisko. Mantos peut choisir de réduire la quantité d'argent affiné devant être livrée et vendue à OBL de 50 % en 2018, 2019 ou 2020, pourvu que Mantos ait livré pas moins de 1,99 million d'onces d'argent à OBL en vertu de l'entente de flux, auquel cas Mantos devra faire un paiement au comptant de 70,0 millions de dollars US (92,2 millions de dollars) à OBL.

Mise à jour des activités

La production d'argent à la mine et à l'usine de concentration de Mantos Blancos pour le premier trimestre de 2018 était de 143,671 onces d'argent payable, ce qui est légèrement moins élevé qu'à la même période en 2017, en raison des phases à teneur moins élevée en argent qui ont été exploitées.

Les travaux sur le projet de désengorgement du concentrateur Mantos Blancos (« PDC-MB ») progressaient conformément au plan et l'étude de faisabilité a été achevée par Hatch en avril 2018. Le projet PDC-MB devrait augmenter la capacité de traitement au concentrateur d'environ 70 %. Les principaux permis environnementaux ont tous été obtenus.

Le flux Brucejack (Pretium Resources Inc.)

Osisko détient un flux aurifère et argentifère de 4 % dans la mine d'or Brucejack (« Brucejack ») de Pretium Resources Inc. (« Pretium »), située au nord-ouest de la Colombie-Britannique, à environ 65 kilomètres au nord de Stewart. L'entente de flux de Brucejack a une date de livraison débutant le 1^{er} janvier 2020 et prévoit un flux d'or et d'argent de 8 % payable à OBL et à un autre partenaire (ensemble les « partenaires du flux de Brucejack ») (4 % attribuable à OBL). La durée du flux Brucejack est la date à laquelle Pretium aura vendu aux partenaires du flux de Brucejack 7 067 000 onces d'or et 26 297 000 onces d'argent, y compris les livraisons effectuées selon l'entente d'écoulement, assujéti à certains droits de rachat et de réduction détenus par Pretium.

Les droits de rachat et de rachat partiel détenus par Pretium relativement à la partie attribuable du flux d'OBL sont les suivants :

Droit	Description	Date d'élection	Total
Rachat (2018)	Droit de racheter la totalité du flux	31 décembre 2018	119,0 M\$ US (156,7 M\$)
Rachat partiel (2018)	Droit de réduire le pourcentage du flux de 4 % à 1,5 %	31 décembre 2018	75,0 M\$ US (98,8 M\$)
Rachat (2019)	Droit de racheter la totalité du flux	31 décembre 2019	136 M\$ US (179,1 M\$)
Rachat partiel (2019)	Droit de réduire le pourcentage du flux de 4 % à 2 %	31 décembre 2019	75,0 M\$ US (98,8 M\$)

L'entente de flux de Brucejack est aussi assujéti à certaines dispositions relatives au changement de contrôle.

Si Pretium n'exerce pas le droit de réduire ou de racheter le flux de métaux précieux affinés au plus tard le 31 décembre 2019, un montant de 20,0 millions de dollars US devra être payé par Pretium (10,0 millions de dollars US attribuables à OBL) et un flux de 8 % (4 % attribuable à OBL) sera payable sur les métaux précieux affinés à compter du 1^{er} janvier 2020, avec un paiement de 400 \$ US par once d'or et de 4,00 \$ US par once d'argent.

L'entente d'écoulement Brucejack (Pretium Resources Inc.)

En plus du flux Brucejack, Osisko détient une entente d'écoulement de 50 % de l'or produit à la mine Brucejack. L'entente d'écoulement Brucejack s'applique aux ventes visant les premières 7 067 000 onces (dont 3 533 500 onces sont attribuables à OBL) d'or affiné (déduction faite des onces livrées conformément à l'entente de flux de Brucejack qui est décrite ci-dessus). OBL est tenue de payer l'or affiné à un prix de l'or établi en fonction du marché en dollars américains par once pendant une période précise de tarification avant et après la date de chaque vente. L'obligation de l'entente d'écoulement s'applique à 100 % (50 % attribuable à OBL) de l'or affiné produit par la mine Brucejack, déduction faite du pourcentage d'or affiné devant être livré conformément à l'entente de flux de Brucejack (soit entre 0 % et 4 % attribuables à OBL), sous réserve de toute réduction qui serait appliquée de la manière décrite ci-dessus. Pretium a l'option de réduire l'obligation de l'entente d'écoulement de l'une des façons suivantes :

- (i) le 31 décembre 2018, Pretium peut choisir de réduire l'obligation de l'entente d'écoulement (i) pour la ramener à 50 % (25 % attribuable à OBL) en payant 11 \$ US par once multipliés par 0,50 à l'égard des onces d'or qui n'ont pas encore été livrées ou (ii) pour la ramener à 25 % (12,5 % attribuable à OBL) en payant 11 \$ US par once multipliés par 0,75 à l'égard des onces d'or qui n'ont pas encore été livrées; ou
- (ii) le 31 décembre 2019, Pretium peut choisir de réduire l'obligation de l'entente d'écoulement (i) pour la ramener à 50 % (25 % attribuable à OBL) en payant 13 \$ US par once multipliés par 0,50 à l'égard des onces d'or qui n'ont pas encore été livrées ou (ii) pour la ramener à 25 % (12,5 % attribuable à OBL) en payant 13 \$ US par once multipliés par 0,75 à l'égard des onces d'or qui n'ont pas encore été livrées.

Mise à jour des activités

Le 9 juillet 2018, Pretium a publié que la production d'or au deuxième trimestre était de 111 340 onces, comparativement à 75 689 onces au premier trimestre de 2018. La direction a mentionné que l'intégration réussie du programme de contrôle de la teneur au processus d'exploitation minière s'est traduite par une teneur plus élevée à l'usine, avec une production excédant les estimations de contrôle de la teneur au deuxième trimestre. La direction a aussi déclaré que Brucejack avait maintenant atteint une production régulière et qu'elle prévoit livrer entre 200 000 et 220 000 onces d'or au second semestre de 2018.

Pour plus d'information sur Brucejack, veuillez consulter le communiqué de presse de Pretium du 9 juillet 2018 intitulé « *Brucejack Mine Q2 2018 Production Update; Steady-State Production Achieved* » et déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

La redevance Seabee (SSR Mining Inc.)

Osisko détient une redevance de 3 % NSR sur la mine Seabee exploitée par SSR Mining Inc. (« SSR Mining ») et située en Saskatchewan, au Canada.

Mise à jour des activités

Le 12 juillet 2018, SSR Mining a déclaré une production d'or de 23 582 onces au deuxième trimestre, un niveau de production similaire à celle du trimestre précédent de 23 717 onces d'or. L'usine a atteint un débit de traitement moyen de 923 tonnes par jour au cours du trimestre, en baisse de 11 % par rapport au premier trimestre. La production au deuxième trimestre a été affectée par l'entretien planifié, la transition des activités minières vers la mine à haute teneur Santoy et un feu de forêt. Le débit de traitement de l'usine devrait s'accroître au cours du deuxième semestre de l'année par rapport au deuxième trimestre. La récupération de l'or est demeurée stable, à 97,3 % au deuxième trimestre.

La production d'or à Seabee est estimée entre 85 000 et 92 000 onces pour 2018.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de SSR Mining du 12 juillet 2018 intitulé « *SSR Mining Reports Second Quarter 2018 Production Results* », déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

Le flux Sasa (Central Asia Metals plc)

Osisko détient un flux argentifère de 100 % sur la mine Sasa, exploitée par Central Asia Metals plc et située en Macédoine. La mine Sasa est l'une des plus grandes mines de zinc, de plomb et d'argent en Europe qui produit environ 30 000 tonnes de plomb, 22 000 tonnes de zinc et 400 000 onces de concentré d'argent par année. Le droit d'OBL sous le flux Sasa s'applique à 100 % de la production payable d'argent en contrepartie de 5 \$ US par once (plus les coûts d'affinage) d'argent affiné qui sera augmenté annuellement à partir de 2017 en fonction de l'inflation.

Mise à jour des activités

Le 10 juillet 2018, Central Asia a déclaré des ventes de 180 233 onces d'argent payable, incluant 71 533 onces d'argent payable pour le deuxième trimestre de 2018.

Pour plus d'information sur la mine Sasa, veuillez consulter le communiqué de presse de Central Asia du 10 juillet 2018 intitulé « *H1 2018 Operations Update* », disponible sur le site web de la société au www.centralasiametals.com.

Redevance Kwale (Base Resources Limited)

Osisko détient une redevance de 1,5 % sur le revenu brut pour le rutile, l'ilménite et le zircon produits à la mine Kwale, exploitée par Base Resources Limited (« Base Resources ») et située à 10 kilomètres de la côte du Kenya, à l'intérieur des terres, et à 50 kilomètres au sud de Mombasa.

Mise à jour des activités

Le 25 juillet 2018, Base Resources a publié les faits saillants de ses activités au deuxième trimestre, en mettant l'accent sur le raffermissement des prix du rutile et du zircon, une production record de rutile et l'accroissement réussi des activités minières à la suite du démarrage du projet d'optimisation de la phase 2 de Kwale.

Pour plus d'information sur la mine Kwale, veuillez consulter le rapport d'activités trimestrielles de Base Resources du 25 juillet 2018 déposé sur leur site web au www.baseresources.com.au.

Gibraltar Stream (Taseko Mines Limited)

Osisko détient un flux argentifère de 100 % sur la part attribuable de Taseko Mines Limited (« Taseko ») dans la mine de cuivre Gibraltar (« Gibraltar »), détenue par Gibraltar Mines Ltd (« Gibco ») et située en Colombie-Britannique, au Canada. En vertu de l'entente de flux argentifère, Osisko recevra de Taseko un montant équivalent à 100 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco jusqu'à ce que 5,9 millions d'onces d'argent lui aient été livrées et 35 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco par la suite. En vertu du flux argentifère, Osisko effectuera des paiements continus de 2,75 \$ US par once d'argent livrée. Gibraltar est la deuxième plus importante mine de cuivre à ciel ouvert au Canada et la quatrième plus importante en Amérique du Nord.

La redevance Island Gold (Alamos Gold Inc.)

Osisko détient des redevances NSR (variant entre 1,38 % et 2,55 %) sur la mine Island Gold, exploitée par Alamos Gold Inc. (« Alamos ») et située en Ontario, au Canada.

Le flux Amulsar (Lydian International Ltd)

Osisko détient un flux aurifère de 4,22 % et un flux argentifère de 62,5 sur le projet Amulsar, détenu par Lydian International Ltd (« Lydian ») et situé dans le sud de l'Arménie. Le projet Amulsar est à l'étape du développement et de la construction. Selon les prévisions actuelles, la production devrait commencer au deuxième semestre de 2018. Le projet Amulsar sera la plus importante mine d'or en Arménie, avec des ressources minérales estimées contenant 3,5 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées et 1,3 million d'onces d'or en ressources présumées. Le détail de l'inventaire des ressources minérales peut être consulté sous le profil de Lydian International Ltd sur SEDAR au www.sedar.com. La production aurifère vise une moyenne d'environ 225 000 onces annuellement au cours de la durée de vie initiale de la mine de 10 ans. Le droit d'OBL sous le flux Amulsar s'applique à 4,22 % de la production d'or affiné et à 62,5 % de l'argent affiné jusqu'à ce que 89 034 onces d'or affiné et 434 093 onces d'argent affiné soient livrées à OBL. L'accord de flux comprend les paiements de transfert par OBL à Lydian de 400 \$ US par once d'or affiné et 4,00 \$ US par once d'argent affiné livré sous le flux, sous réserve d'une augmentation annuelle de 1 % à compter du troisième anniversaire de la production commerciale. Lydian a l'option de racheter une partie du flux par l'une des options suivantes :

- (i) le pourcentage de flux peut être réduit de 50 % au deuxième anniversaire de la production commerciale pour 55,0 millions de dollars US (34,4 millions de dollars US attribuables à OBL); ou
- (ii) le pourcentage de flux peut être réduit de 50 % lors du troisième anniversaire de la production commerciale pour 50,0 millions de dollars US (31,3 millions de dollars US attribuables à OBL).

Mise à jour des activités de développement ou de construction

Le 2 août 2018, Lydian a annoncé que les barrages routiers illégaux précédemment annoncés près de son projet aurifère Amulsar, détenu à 100%, sont en cours et continuent d'avoir des répercussions sur les activités de construction. La société a également indiqué que ses principaux prêteurs ont convenu de prolonger la date de remboursement initiale et la période de disponibilité du 31 juillet 2018 au 15 août 2018, tandis que les parties cherchent à effectuer des révisions complètes de plusieurs instruments de financement clés.

Pour plus d'information sur le projet Amulsar, veuillez consulter le communiqué de presse de Lydian du 2 août 2018 intitulé « Lydian Provides Corporate Update », déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

Portefeuille de placements

Les actifs de la Société comprennent un portefeuille d'actions, principalement dans des sociétés minières cotées en bourse. Osisko investit, et a l'intention de continuer à investir, de temps à autre, dans les sociétés où elle détient un droit de redevance, de flux ou un autre intérêt similaire et dans diverses sociétés dans le secteur de l'industrie minière à des fins d'investissement, et avec l'objectif d'améliorer sa capacité à acquérir des redevances, des flux de revenus ou des intérêts similaires dans le futur. En plus des objectifs de placements, dans certains cas, la Société peut décider de jouer un rôle plus actif en fournissant du personnel de gestion et un soutien technique ou administratif ainsi qu'en nommant des individus au conseil d'administration des sociétés dans lesquelles elle investit. Ces placements sont inclus dans les placements dans des entreprises associées dans les états financiers consolidés et comprennent principalement Minière Osisko inc (« Osisko Mining »), Barkerville Gold Mines Ltd (« Barkerville »), Dalradian Resources Inc. (« Dalradian »), Ressources Falco ltée (« Falco ») et Victoria Gold Corp. (« Victoria »). Osisko pourrait, de temps en temps et sans préavis, sauf si requis par la loi, accroître ou réduire ses placements à sa discrétion.

Durant les trois et six mois terminés les 30 juin 2018, Osisko a acquis des placements d'une valeur de 58,8 millions de dollars et de 72,4 millions de dollars, respectivement, et a vendu des placements d'un montant de 1,5 million de dollars et de 27,0 millions de dollars, respectivement. Les acquisitions comprennent un investissement réalisé au deuxième trimestre d'un montant de 50,0 millions de dollars dans Victoria contre 100,0 millions d'actions d'ordinaire ainsi que l'acquisition d'une débenture convertible de 7,0 millions de dollars de Falco. Les cessions comprennent le produit de 25,5 millions de dollars au premier trimestre pour le dépôt de ses actions d'AuRico Metals Inc. à la suite de l'acquisition de la société par Centerra Gold Inc.

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable et la juste valeur des placements en titres négociables au 30 juin 2018 (en milliers de dollars) :

Titres négociables	Valeur comptable ⁽ⁱ⁾	Juste valeur ⁽ⁱⁱ⁾
	\$	\$
Entreprises associées	314 050	268 128
Autres	67 871	67 871
	381 921	335 999

(i) La valeur comptable représente le montant enregistré au bilan, lequel correspond à la méthode de la mise en équivalence pour les placements en titres négociables d'entreprises associées et la juste valeur pour les investissements en titres négociables dans les autres sociétés, conformément à la norme IFRS 9, *Instruments financiers*.

(ii) La juste valeur correspond au cours du marché des placements sur une bourse reconnue au 30 juin 2018.

Principaux placements stratégiques

Le tableau ci-dessous présente les principaux placements stratégiques de la Société au 30 juin 2018 (en milliers de dollars) :

Société	Nombre d'actions détenues ⁽ⁱ⁾	Participation ⁽ⁱ⁾	Coût décaissé ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Juste valeur ^{(i),(ii)}
		%	\$	\$
Minière Osisko inc.	32 302 034	15,5	73 383	58 144
Barkerville Gold Mines Ltd	142 309 310	32,4	71 286	64 751
Dalradian Resources Inc.	31 717 687	8,9	39 733	45 673
Ressources Falco ltée ^(iv)	23 927 005	12,7	15 432	12 921
Victoria Gold Corp.	120 427 087	15,5	65 939	42 149

(i) Au 30 juin 2018.

(ii) Voir le tableau ci-dessus pour la définition de juste valeur.

(iii) Le coût décaissé d'un placement est une mesure non conforme aux IFRS correspondant au montant versé à l'acquisition d'un placement.

(iv) Excluant l'effet de la conversion possible de la débenture convertible décrite ci-dessus.

Minière Osisko inc.

La Société déteint une redevance de 1,5 % NSR sur la propriété Lac Windfall de Minière Osisko. Osisko a aussi le droit d'acheter certains droits de rachat de Minière Osisko qui, si exercé, augmenterait la redevance NSR sur la propriété Lac Windfall à 2,5 %.

En mai 2018, Minière Osisko a publié une première estimation des ressources minérales du gîte aurifère Lac Windfall. Minière Osisko indique que les ressources minérales sont estimées à 601 000 onces d'or dans les catégories mesurées et indiquées (2 382 000 tonnes à une teneur de 7,85 grammes par tonne [« g/t »] Au) et à 2 284 000 onces d'or dans la catégorie présumée (10 605 000 tonnes à une teneur de 6,70 g/t Au). Aussi, une évaluation économique préliminaire positive du projet Lac Windfall a été publiée en juillet 2018, révélant un taux de rendement interne après impôt de 33 %. Minière Osisko procède actuellement à un programme de forage de 800 000 mètres sur la propriété Lac Windfall et à un programme métallurgique. La construction d'une rampe d'exploration progresse.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Minière Osisko du 14 mai 2018 intitulé « *Osisko Releases Its First Mineral Resource Estimate For Windfall Gold Deposit* » et le communiqué de presse de Minière Osisko du 17 juillet 2018 intitulé « *Osisko Delivers Positive PEA For Windfall Project* », tous deux déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

En 2016 et en 2017, Osisko a conclu des ententes d'acquisition de participation avec Minière Osisko sur des propriétés détenues par Osisko dans la région de la Baie-James. La transaction est décrite dans la section *Activités d'exploration et d'évaluation* du présent rapport de gestion. Au 30 juin 2018, la Société détenait 32 302 034 actions ordinaires correspondant à une participation de 15,5 % dans Minière Osisko (15,5 % au 31 décembre 2017). Puisque certains administrateurs d'Osisko sont aussi des administrateurs de Minière Osisko et dû à d'autres faits et circonstances, la Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Minière Osisko depuis 2014 et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Barkerville Gold Mines Ltd

Osisko détient une redevance de 2,25 % NSR de même qu'un droit de premier refus relié à toute entente de flux d'or reçu par Barkerville relativement au projet aurifère Cariboo. Barkerville se concentre sur le développement de son vaste ensemble de propriétés situé dans le district minier historique Cariboo au centre de la Colombie-Britannique, au Canada, où elle a réalisé un programme de forage de 157 000 mètres.

Le 2 mai 2018, Barkerville a annoncé l'estimation initiale des ressources minérales pour les gisements Cow et Island Mountain pour son projet aurifère Cariboo, détenu à 100 %. L'estimation des ressources minérales souterraines comprend Cow Mountain et Valley Zones sur Cow Mountain et Zhaft Zone et Mosquito Creek sur Island Mountain à une teneur de coupure de 3,0 g/t Au. Une ressource minérale sur Bonanza Ledge et BC Vein est également incluse. La ressource est définie sur 6 kilomètres du territoire de 67 kilomètres de Barkerville. Des forages intercalaires et d'exploration sont en cours et des mises à jour sur les ressources seront présentées chaque année. Barkerville a indiqué que les ressources minérales du projet aurifère Cariboo étaient estimées à 1,60 million d'onces d'or dans la catégorie mesurée et indiquée (8,1 millions de tonnes à une teneur de 6,1 g/t Au) et 2,16 millions d'onces d'or dans la catégorie inférée (12,7 millions de tonnes à une teneur de 5,2 g/t Au).

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Barkerville du 2 mai 2018 intitulé « *BGM Defines Cow and Island Mountains Maiden Underground Resource and Barkerville Mountain Update* » et déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

Au 30 juin 2018, la Société détenait 142 309 310 actions ordinaires correspondant à une participation de 32,4 % dans Barkerville (32,7 % au 31 décembre 2017). Puisque le président du conseil d'administration et chef de la direction d'Osisko est également le président du conseil d'administration de Barkerville et dû à d'autres faits et circonstances, la Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Barkerville depuis 2016 et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Dalradian Resources Inc.

Dalradian se consacre à l'avancement de son projet aurifère à haute teneur de Curraghinalt situé en Irlande du Nord. Le 10 mai 2018, Dalradian a annoncé une augmentation de 46 % des onces d'or dans les catégories mesurées et indiquées et de 32 % onces d'or dans la catégorie présumée. Dalradian indique que les ressources minérales du gîte aurifère Curraghinalt sont estimées à 3 066 000 onces d'or dans les catégories mesurées et indiquées (6,35 millions de tonnes à une teneur de 15,02 g/t Au) et à 3 038 000 onces d'or dans la catégorie présumée (7,72 millions de tonnes à une teneur de 12,24 g/t Au).

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Dalradian du 10 mai 2018 intitulé « *Dalradian announces a 46% increase in Measured & Indicated gold ounces and a 32% increase in Inferred gold ounces in new Mineral Resource Statement* », déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

Le 21 juin 2018, Osisko a annoncé que la Société et certains membres d'Orion Mine Finance (collectivement, « Orion ») avaient conclu une convention d'arrangement définitive (la « convention d'arrangement »), en vertu de laquelle Orion acquerra toutes les actions ordinaires émises et en circulation de Dalradian (les « actions de Dalradian ») pour une contrepartie en espèces de 1,47 \$ par action, représentant une prime de 62 % au cours de clôture le 20 juin 2018. Selon les termes de la convention d'arrangement, les actions de Dalradian détenues par certains membres de la haute direction de Dalradian, Sean Roosen et Redevances Aurifères Osisko Ltée (collectivement, les « actionnaires restants ») ne seront pas acquises par Orion. Ensemble, Orion et les actionnaires restants détiennent actuellement 72 695 911 actions de Dalradian ou 20,4 % des actions de Dalradian émises et en circulation. La transaction requiert l'approbation des deux tiers (66,67 %) des voix exprimées par les détenteurs d'actions ordinaires de Dalradian et une majorité simple des voix exprimées par les actionnaires désintéressés. Si la transaction est réalisée, Osisko détiendra une participation de 10,2 % après transaction, et détiendra une option de vente sur ses actions, sujette à certaines restrictions, permettant à Osisko de les vendre au prix de 1,47 \$ par action pour une période de 180 jours. Si Osisko décide de ne pas exercer son option de vente, la Société conservera ses droits de financement.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Dalradian du 21 juin 2018 intitulé « *Recommended Cash Offer by Orion Mine Finance to Acquire Dalradian Resources Inc.* », déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

Au 30 juin 2018, Osisko détenait 31 717 687 actions ordinaires correspondant à une participation de 8,9 % dans Dalradian (8,9 % au 31 décembre 2017). L'entente de souscription conclue entre Osisko et Dalradian en 2017 contient différentes clauses restrictives et droits, y compris notamment un accord moratoire, des droits de participation en faveur d'Osisko afin de maintenir son niveau de participation dans Dalradian et le droit d'égaliser toute autre offre de financement de projets. Puisque le président du conseil d'administration et chef de la direction d'Osisko est aussi un administrateur de Dalradian et dû à d'autres faits et circonstances, la Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Dalradian depuis 2012 et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Ressources Falco Itée

L'actif principal de Falco est le projet aurifère Horne 5, dont l'étude de faisabilité positive a été publiée en octobre 2017. Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Falco daté du 16 octobre 2017 intitulé « Falco annonce les résultats d'une étude de faisabilité positive sur le projet aurifère Horne 5 », déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

Le 18 juin 2018, Osisko a signé une lettre d'entente exécutoire visant à fournir à Falco une facilité de crédit garantie de premier rang sous forme de flux argentifère (le « flux argentifère ») allant jusqu'à 100 % de l'argent qui sera produit à la propriété Horne 5 (« Horne 5 » ou le « projet »), située à Rouyn-Noranda, au Québec. Dans le cadre du flux argentifère, Osisko effectuera des dépôts échelonnés en espèces à Falco d'un total pouvant atteindre 180,0 millions de dollars et effectuera des paiements continus équivalents à 20 % du cours de l'argent, pour un maximum de 6 \$ US l'once. Le flux argentifère sera garanti par une charge de premier rang sur le projet et tous les actifs de Falco.

La clôture du flux argentifère est prévue pour le mois de septembre 2018 et est assujettie à la satisfaction des conditions habituelles, incluant la finalisation des documents définitifs, l'obtention des approbations réglementaires, les consentements des tierces parties et l'approbation d'une majorité d'actionnaires désintéressés de Falco (l'« approbation des actionnaires désintéressés »).

En vertu d'une entente entre Falco et Glencore Canada Corporation (« Glencore »), le flux argentifère est assujetti à un droit de premier refus en faveur de Glencore. À la suite de l'exécution des conditions obligatoires entre Falco et Osisko, un avis formel a été envoyé à Glencore. Glencore a une période de 60 jours afin d'aviser Falco dans le cas où elle souhaiterait acquiescer à l'entente de flux conformément aux modalités de ladite entente.

En parallèle au flux argentifère, Osisko a acquis auprès de Falco, le 29 juin 2018, une débenture garantie d'un montant de 7 000 000 \$ en capital (la « débenture »). À la réception de l'approbation des actionnaires désintéressés, la débenture sera convertible (la « conversion ») en unités de Falco (les « unités »). Aucun intérêt ne sera exigé sur le montant principal de la débenture sauf si Falco échoue à obtenir l'approbation des actionnaires désintéressés pour la conversion, auquel cas les intérêts doivent courir rétroactivement à partir de la date de clôture de la transaction de débenture à un taux annuel de 7 %, composé trimestriellement. Les intérêts courus doivent être payés lors du remboursement du montant principal, lorsque dû, selon les modalités de la débenture. La date d'échéance de la débenture doit être la première des deux dates entre (i) la date de l'assemblée des actionnaires de Falco à être tenue afin d'obtenir l'approbation des actionnaires désintéressés et (ii) le 31 décembre 2018.

À la date à laquelle Falco obtiendra l'approbation des actionnaires désintéressés pour la conversion, la débenture sera convertie en un nombre d'unités de Falco équivalent au montant en capital divisé par 0,5783 (le « prix de conversion »). Chaque unité consiste en une action ordinaire et la moitié d'un bon de souscription d'actions ordinaires. Chaque bon de souscription entier confèrera au porteur le droit d'acquiescer à une action ordinaire de Falco, sous réserve des clauses antidilutives habituelles, à un prix représentant une prime de 30 % sur le prix de conversion pour une période de trente-six mois suivant la date d'émission des unités, soit au prix de 0,75 \$.

Au 30 juin 2018, Osisko détenait 23 927 005 actions ordinaires correspondant à une participation de 12,7 % dans Falco (12,7 % au 31 décembre 2017). Si la débenture discutée ci-dessus est convertie, Osisko prévoit une augmentation de sa participation dans Falco à 17,9 %. Puisque certains dirigeants et administrateurs d'Osisko sont aussi des dirigeants et administrateurs de Falco et dû à d'autres faits et circonstances, la Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Falco depuis 2014 et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Victoria Gold Corp.

Le 13 avril 2018, Osisko a clôturé une transaction de financement de 148,0 millions de dollars avec Victoria, en vertu de laquelle Osisko a acquis de Victoria une redevance de 5 % NSR pour 98,0 millions de dollars sur la propriété Dublin Gulch (la « propriété »), qui abrite le projet Eagle Gold situé au Yukon, au Canada. La redevance de 5 % NSR s'applique sur tous les métaux et minéraux produits sur la propriété, jusqu'à ce qu'un total de 97 500 onces d'or affiné aient été livrées à Osisko, et une redevance de 3 % NSR par la suite. Le premier versement du coût d'acquisition total de 98,0 millions de dollars, d'un montant de 49,0 millions de dollars, a été versé à la clôture de la transaction et le deuxième versement de 49,0 millions de dollars sera effectué au prorata des prélèvements faits sur les facilités de crédit subordonnées octroyées par Orion Mine Finance Group (ou une tierce partie). En outre, Osisko a souscrit à un placement privé de 100,0 millions d'actions ordinaires de Victoria à un prix de 0,50 \$ par action ordinaire pour 50,0 millions de dollars.

Ce financement fait partie d'un financement complet destiné à la construction totalisant 500,0 millions de dollars entre Orion Mine Finance Group, Osisko et Caterpillar Financial Services Limited, lequel financera entièrement le développement du projet Eagle Gold jusqu'à la production commerciale. Le financement est constitué de deux facilités de crédit totalisant 175 millions de dollars américains, d'une facilité de financement d'équipement pouvant atteindre

50 millions de dollars américains, de la redevance acquise par Osisko pour 98 millions de dollars et d'un placement privé en actions ordinaires de Victoria de 125,0 millions de dollars, y compris les 50,0 millions de dollars d'Osisko.

La propriété aurifère Dublin Gulch est située à approximativement 85 kilomètres par route au nord-nord-est du village de Mayo, au centre du Yukon, au Canada. La propriété est l'hôte du gîte aurifère Eagle, du gîte de tungstène Wolf et d'une ceinture de minéralisation aurifère et argentifère de 13 kilomètres de long, connue sous le nom de couloir de Potato Hills. Le projet Eagle Gold, prêt pour la construction, est le projet le plus avancé dans la région et est en voie de devenir la plus importante mine d'or de l'histoire du Yukon. La mine proposée à Eagle Gold produira des lingots d'or à partir des installations suivantes : une exploitation à ciel ouvert conventionnelle, une usine de broyage en trois étapes et une usine de récupération d'adsorption-désorption de l'or par lixiviation en tas en vallée et lixiviation au charbon actif. La société dispose actuellement d'une route praticable à l'année pour accéder au site et d'un camp entièrement fonctionnel pour accueillir 250 personnes à l'année sur le site. Le réseau électrique commercial se trouve à environ 45 kilomètres de route du site et une piste d'atterrissage adaptée pour les avions commerciaux est située à 80 kilomètres au sud. Le projet emploiera de 350 à 400 personnes et sera un acteur économique important pour le Yukon. Le projet Eagle Gold a obtenu les principaux permis pour la construction et l'exploitation, a terminé le processus d'évaluation environnementale et a signé une entente détaillée en matière de coopération et de bénéfices avec la Première nation Nacho Nyak Dun, dont le territoire traditionnel est situé à l'intérieur du projet.

Au 30 juin 2018, la Société détenait 120 427 087 actions ordinaires correspondant à une participation de 15,5 % dans Victoria (4,0 % au 31 décembre 2017). Puisque le président du conseil d'administration et chef de la direction d'Osisko est également membre du conseil d'administration de Victoria et dû à d'autres faits et circonstances, la Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Victoria depuis le deuxième trimestre de 2018 et a maintenant commencé à comptabiliser son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Activités en matière de développement durable

Osisko considère le développement durable comme une composante clé de sa stratégie de création de valeur pour les actionnaires et les autres parties intéressées.

La Société se concentre sur les éléments clés suivants :

- Promouvoir l'industrie minière et ses avantages pour la société;
- Maintenir de bonnes relations avec le gouvernement fédéral, les différents paliers de gouvernement au niveau provincial et municipal ainsi que les Premières Nations au Québec;
- Soutenir le développement économique des régions où Osisko exerce des activités (directement ou indirectement dans le cadre de ses participations);
- Soutenir l'enseignement universitaire dans les domaines miniers et le développement de ses employés;
- Promouvoir la diversité au sein de son organisation et de l'industrie minière;
- Encourager les entreprises associées à adhérer aux mêmes valeurs en matière de développement durable.

Dans le cadre de son processus d'analyse des investissements, la Société évalue le risque et le rendement dans les domaines du développement durable.

Activités d'exploration et d'évaluation

En 2016, Osisko a conclu des ententes d'acquisition de participation avec Minière Osisko. En vertu de la première entente, Minière Osisko peut acquérir 100 % de la participation d'Osisko dans 26 des propriétés d'exploration situées dans les régions de la Baie-James et de la Fosse du Labrador (à l'exception du projet de cuivre-zinc Coulon et de quatre autres propriétés d'exploration) après avoir investi un montant total de 26,0 millions de dollars sur une période de sept ans; Minière Osisko aura acquis une première participation de 50 % après avoir engagé des dépenses totalisant 15,6 millions de dollars sur une période de quatre ans. En vertu de la seconde entente d'acquisition de participation, Minière Osisko peut acquérir 100 % de la participation dans la propriété Kan (comprenant les propriétés Kan et Fosse Au) après avoir investi un montant total de 6,0 millions de dollars sur une période de sept ans; Minière Osisko aura acquis une première participation de 50 % après avoir engagé des dépenses totalisant 3,6 millions de dollars sur une période de quatre ans. Osisko conservera une redevance variable de 1,5 % à 3,5 % NSR sur les métaux précieux et une redevance de 2,0 % NSR sur les autres métaux et minéraux produits sur les 27 propriétés. Les nouvelles propriétés acquises par Minière Osisko dans une région déterminée durant une période de sept ans seront assujetties à une entente de redevances en faveur d'Osisko selon des termes similaires.

En vertu des ententes d'acquisition de participation conclues avec Minière Osisko, les activités d'exploration et d'évaluation ont été grandement réduites. Durant les trois et six mois terminés les 30 juin 2018, les investissements s'élevaient à 0,1 million de dollars et à 0,2 million de dollars, respectivement. Durant les trois et six mois terminés les 30 juin 2018, la

Société a reçu des crédits d'impôt réclamés antérieurement de 0,2 million de dollars et de 1,4 million de dollars, respectivement. Au 30 juin 2018, la valeur comptable du projet Coulon était de 60,0 millions de dollars (59,9 millions de dollars au 31 décembre 2017) et la valeur comptable des autres propriétés, y compris celles incluses aux ententes d'acquisition de participation avec Minière Osisko, était de 42,4 millions de dollars (42,3 millions de dollars au 31 décembre 2017).

Dividendes trimestriels

Le conseil d'administration a approuvé le lancement du programme de distribution trimestriel de dividendes de la Société le 16 novembre 2014.

Le tableau qui suit présente en détail les dividendes déclarés et payés ou payables :

<u>Date de déclaration</u>	<u>Dividende par action</u>	<u>Date de fermeture des registres⁽ⁱ⁾</u>	<u>Date de versement⁽ⁱ⁾</u>	<u>Dividendes payés ou payables</u>
	\$			\$
Année 2014	0,03	s.o.	s.o.	1 551 000
Année 2015	0,13	s.o.	s.o.	12 229 000
Année 2016	0,16	s.o.	s.o.	17 037 000
Année 2017	0,18	s.o.	s.o.	24 275 000
16 février 2018	0,05	30 mars 2018	16 avril 2018	7 811 000
3 mai 2018	0,05	29 juin 2018	16 juillet 2018	7 811 000
2 août 2018	0,05	28 septembre 2018	15 octobre 2018	à dét. ⁽ⁱⁱ⁾
Cumul de l'année 2018	<u>0,15</u>			

(i) Sans objet (« s.o. ») pour les résumés annuels.

(ii) À déterminer (« à dét. ») le 28 septembre 2018 en fonction du nombre d'actions en circulation et du nombre d'actions participant au régime de réinvestissement des dividendes à la date de fermeture des registres.

Régime de réinvestissement des dividendes

La Société dispose un régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») qui permet aux actionnaires canadiens et aux actionnaires américains (à compter du dividende versé le 16 octobre 2017) de réinvestir leurs dividendes en espèces dans des actions ordinaires additionnelles, soit acquises sur le marché libre par l'intermédiaire du TSX ou du New York Stock Exchange (« NYSE »), soit nouvellement émises directement par la Société ou obtenues par ces deux moyens combinés. Dans le cas d'une émission d'actions ordinaires, le prix est égal au cours moyen pondéré des actions ordinaires au TSX ou au NYSE pendant la période de cinq (5) séances en bourse qui précède immédiatement la date de versement des dividendes, déduction faite d'un escompte, le cas échéant, d'au plus 5 %, à la seule discrétion de la Société. Les participants au RRD n'ont pas à payer de commissions de courtage, d'honoraires ni d'autres frais administratifs pour l'achat d'actions ordinaires aux termes du RRD.

Au 30 juin 2018, les détenteurs de 8 097 787 actions ordinaires avaient choisi d'adhérer au RRD, ce qui représente des dividendes payables de 405 000 \$. Durant les trois et six mois terminés le 30 juin 2018, la Société a émis 113 459 et 137 972 actions ordinaires en vertu du RRD, respectivement, à un escompte de 3 %. Le 16 juillet 2018, 33 555 actions ordinaires ont été émises en vertu du RRD, à un escompte de 3 %.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

En octobre 2016, le TSX a approuvé l'avis d'intention de la Société de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (le « programme de rachat d'actions 2016 »). Selon les termes du programme de rachat d'actions 2016, Osisko pouvait acquérir jusqu'à 5 330 217 de ses actions ordinaires émises de temps à autre conformément aux procédures du TSX pour une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Les rachats dans le cadre du programme de rachat d'actions 2016 étaient autorisés jusqu'au 23 octobre 2017. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016, la Société avait acquis un total de 150 000 actions ordinaires pour annulation dans le cadre du programme de rachat d'actions 2016, pour un montant de 1 823 000 \$, qui a été payé en 2017.

En décembre 2017, Osisko a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (le « programme de rachat d'actions 2017 »). Selon les termes du programme de rachat d'actions 2017, Osisko peut acquérir jusqu'à 10 567 441 de ses actions ordinaires émises de temps à autre conformément aux procédures du TSX pour une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Au 30 juin 2018, Osisko a acquis un total de 1 742 299 actions ordinaires pour annulation dans le cadre du programme de rachat d'actions 2017, pour un montant de 22,0 millions de dollars (prix d'acquisition moyen de 12,62 \$ par action), incluant 135 200 actions ordinaires pour un montant de 1,7 millions de dollars durant le deuxième trimestre, attendu que la direction a jugé que les actions ordinaires d'Osisko étaient sous-évaluées.

Marché de l'or et des devises

Marché de l'or

Les prix des matières premières ont augmenté au début de 2018, stimulés par la croissance économique mondiale et la dépréciation du dollar américain. L'or a commencé l'année sur une note positive, mettant à profit les gains réalisés à la fin de décembre 2017 avec des prix supérieurs à 1 366 \$ US en janvier 2018, surpassant le sommet de 1 357 \$ US atteint en septembre 2017. Le prix de l'or a enregistré son meilleur trimestre au premier trimestre 2018, et ce, depuis le troisième trimestre de 2016.

Durant le deuxième trimestre de 2018, les métaux précieux étaient sous pression du fait d'un dollar américain plus fort, des solides rendements du trésor américain et du faible intérêt des investisseurs pour les placements refuges. Après s'être négocié au-dessus de 1 300 \$ US depuis le début de l'année, le prix a chuté à la mi-mai, effaçant le gain annuel, attendu que l'indice du dollar américain a atteint un sommet par rapport aux onze derniers mois et que le rendement des obligations sur dix ans a dépassé 3 % pour la première fois depuis 2011, malgré les tensions géopolitiques et commerciales.

Le prix de l'or a augmenté de 2,6 % au premier trimestre de 2018 et a gagné 33 \$ US par once par rapport au trimestre précédent, clôturant à Londres à 1 324 \$ US par once. Au deuxième trimestre de 2018, le prix de l'or a diminué de 74 \$ US par once ou de 5,5 % pour clôturer à 1 250 \$ US par once. Le prix moyen était inférieur de 49 \$ US par once à 1 306 \$ US par once au deuxième trimestre, comparativement au premier trimestre de 2018, mais plus élevé de 49 \$ US par rapport à la même période l'an dernier.

Le prix historique est présenté ci-dessous :

(\$ US/once d'or)	Haut	Bas	Moyenne	Clôture
2018 (T2 - AAD)	1 355 \$	1 250 \$	1 318 \$	1 251 \$
2017	1 346	1 151	1 257	1 291
2016	1 366	1 077	1 251	1 146
2015	1 296	1 049	1 160	1 060
2014	1 385	1 142	1 266	1 206

Le prix moyen de l'once d'or en dollars canadiens était de 1 681 \$ l'once au premier trimestre de 2018 et 1 686 \$ l'once au deuxième trimestre de 2018. Le prix de l'or a clôturé à 1 647 \$ par once le 30 juin 2018, comparativement à 1 707 \$ au 31 mars 2018, en raison d'un prix de l'or moins élevé en dollars américains et d'un dollar canadien plus faible. Le dollar canadien était sous pression, en réaction à l'appel à la prudence de la Banque du Canada concernant le marché résidentiel et les négociations de l'ALENA.

Devises

Le dollar canadien a poursuivi son appréciation par rapport au dollar américain en janvier 2018 après que la Banque du Canada ait haussé le taux journalier à 1,25 %, mais a perdu de la vigueur depuis. Le dollar américain est à la hausse depuis février 2018, après avoir été à la baisse en 2017. La devise américaine semble avoir avant tout profité en tant que valeur refuge dans un contexte de risque renouvelée dans les pays émergents et en Europe. L'escalade de la guerre commerciale a causé des tensions sur les marchés des matières premières et les marchés boursiers et le dollar canadien a souffert du résultat potentiel des négociations de l'ALENA, notamment la possible dissolution de l'entente. Le relèvement des écarts de taux d'intérêt avec les États-Unis continue d'être négatif pour la devise canadienne et le dollar a encore perdu 2 % par rapport au dollar américain au deuxième trimestre, après une perte de 3 % au premier trimestre de 2018. La valeur du dollar a varié entre 1,3088 et 1,2288 au premier trimestre et entre 1,3310 et 1,2552 au deuxième trimestre de 2018. Le dollar canadien a clôturé à 1,3168 le 30 juin 2018 et sa valeur moyenne au deuxième trimestre est de 1,2911, comparativement à 1,2647 au premier trimestre.

En juillet, la Banque du Canada a augmenté son taux journalier pour une seconde fois en 2018 à un taux cible de 1,50 %. La Banque du Canada a déclaré que l'économie continue de tourner presque à plein régime et que la pression inflationniste est en hausse. Toutefois, un risque de ralentissement économique demeure avec la montée du protectionnisme commercial.

Le taux de change pour le dollar américain versus le dollar canadien est indiqué ci-dessous :

	Haut	Bas	Moyenne	Clôture
2018 (T2 – AAD)	1,3310	1,2288	1,3031	1,3168
2017	1,3743	1,2128	1,2986	1,2545
2016	1,4589	1,2544	1,3248	1,3427
2015	1,3990	1,1728	1,2787	1,3840
2014	1,1643	1,0614	1,1045	1,1601

Principales informations financières⁽¹⁾

(en milliers de dollars, à l'exception des nombres d'onces et des montants par once et par action)

	Trois mois terminés le 30 juin		Six mois terminés le 30 juin	
	2018	2017	2018	2017
	\$	\$	\$	\$
Revenues	137 819	18 359	263 433	35 485
Marge monétaire ⁽²⁾	29 529	18 088	61 476	35 112
Bénéfice brut	16 258	14 413	34 975	28 118
Bénéfice d'exploitation	9 553	5 858	22 652	12 091
Bénéfice net ⁽³⁾	511	11 043	2 821	15 119
Bénéfice net par action de base ⁽³⁾	-	0,10	0,02	0,14
Bénéfice net par action dilué ⁽³⁾	-	0,10	0,02	0,14
Total de l'actif	2 458 641	1 438 511	2 458 641	1 438 511
Total de la dette à long terme	419 228	46 236	419 228	46 236
Prix de vente moyen de l'or (par once vendue)				
En \$ CA ⁽⁴⁾	1 685	1 692	1 686	1 656
En \$ US	1 303	1 263	1 317	1 245
Flux de trésorerie d'exploitation	19 660	14 086	42 963	26 099
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)				
De base	156 232	106 656	156 945	106 600
Dilué	156 257	106 771	156 973	106 682

(1) À moins d'indication contraire, les données financières sont en dollars canadiens et ont été préparées conformément aux IFRS.

(2) La marge monétaire est une mesure de performance financière non conforme aux IFRS et sans définition standard selon les normes IFRS. Elle est calculée en déduisant le coût des ventes des produits. Pour un rapprochement de la marge monétaire par droit, veuillez consulter la section *Survot des résultats financiers* du présent rapport de gestion.

(3) Attribuable aux actionnaires d'Osisko.

(4) En fonction du taux de change en vigueur à la date des transactions.

Survol des résultats financiers

Sommaire des résultats financiers – Deuxième trimestre de 2018

- Produits records provenant des redevances et des flux de 32,9 millions de dollars (137,8 millions de dollars incluant les ententes d'écoulement), comparativement à 18,4 millions de dollars au T2 2017;
- Bénéfice brut de 16,3 millions de dollars, comparativement à 14,4 millions de dollars au T2 2017;
- Bénéfice d'exploitation de 9,6 millions de dollars, comparativement à 5,9 millions de dollars au T2 2017;
- Bénéfice net attribuable aux actionnaires d'Osisko de 0,5 million de dollars ou 0,00 \$ par action de base et diluée, comparativement à 11,0 millions de dollars ou 0,10 \$ par action de base et diluée au T2 2017;
- Bénéfice ajusté¹ de 3,7 millions de dollars ou 0,02 \$ par action de base¹, comparativement à 7,1 millions de dollars ou 0,07 \$ par action de base au T2 2017;
- Flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation de 19,7 millions de dollars, comparativement à 14,1 millions de dollars au T2 2017.

Les produits ont augmenté en 2018 principalement en raison de l'acquisition du portefeuille d'Orion le 31 juillet 2017 et de solides résultats de la redevance NSR de la mine Canadian Malartic.

Le bénéfice brut a atteint 16,3 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018, comparativement à 14,4 millions de dollars au deuxième trimestre de 2017, en raison de produits plus élevés, en partie contrebalancés par un coût des ventes et un épuisement des droits de redevances, de flux et d'autres intérêts plus élevés. Le coût des ventes est passé de 0,3 million de dollars à 108,3 millions de dollars, principalement en raison des ententes d'écoulement et de flux acquises dans le cadre de l'acquisition du portefeuille d'actifs d'Orion en juillet 2017. En vertu des ententes d'écoulement, le métal est acquis des producteurs au prix du marché le plus bas sur une certaine période de temps (la période de cotation) et est par la suite vendu par Osisko, résultant en un bénéfice net qui varie généralement entre 0 % et 5 % du produit de la vente. La charge d'amortissement a augmenté principalement du fait des actifs en production acquis en 2017 qui sont amortis selon la méthode des unités de production.

L'augmentation du bénéfice d'exploitation au deuxième trimestre de 2018 par rapport à la même période en 2017 découle principalement d'un bénéfice brut plus élevé, de charges générales et administratives (« G&A ») moins élevées et de frais de développement des affaires moins élevés. La diminution des charges G&A est principalement attribuable à une charge de rémunération fondée sur des actions moins élevée relativement aux unités d'actions différées et aux unités d'actions avec restrictions en raison d'un prix de l'action moins élevé au 30 juin 2018. La diminution des frais de développement des affaires est principalement attribuable à un coût récupéré des entreprises associées plus élevé en 2018.

La diminution du bénéfice net attribuable aux actionnaires d'Osisko au deuxième trimestre de 2018 est avant tout le résultat de charges financières plus élevées à 5,3 millions de dollars (qui sont reliées aux débetures convertibles de 300,0 millions de dollars émises en novembre 2017 et à l'encours de la facilité de crédit renouvelable qui a été utilisée pour financer l'acquisition du portefeuille d'Orion en juillet 2017) et d'autres pertes nettes de 1,7 million de dollars dans des actifs financiers (comparativement à d'autres gains nets de 14,6 millions de dollars au deuxième trimestre de 2017), en partie contrebalancées par une perte de change en 2017 de 6,1 millions de dollars, comparativement à un gain de 0,1 million de dollars en 2018.

Le bénéfice ajusté a diminué à 3,7 million de dollars au deuxième trimestre de 2018, comparativement à 7,1 millions de dollars au deuxième trimestre de 2017, principalement du fait de charges financières plus élevées, en partie contrebalancées par des charges G&A moins élevées, des frais de développement des affaires moins élevés et un bénéfice brut plus élevé.

Les flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation au deuxième trimestre de 2018 ont atteint 19,7 millions de dollars, comparativement à 14,1 millions de dollars au deuxième trimestre de 2017, en raison d'un bénéfice brut plus élevé avant l'épuisement des droits de redevances, de flux et d'autres intérêts, en partie contrebalancé par des charges financières payées plus élevées.

¹ « Bénéfice ajusté » et « Bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS qui n'ont aucune définition standard selon les normes IFRS. Veuillez consulter la section *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

Sommaire des résultats financiers – Premier semestre de 2018

- Produits records provenant des redevances et des flux de 65,4 millions de dollars (263,4 millions de dollars incluant les ententes d'écoulement), comparativement à 35,5 millions de dollars au premier semestre de 2017;
- Bénéfice brut de 35,0 millions de dollars, comparativement à 28,1 millions de dollars au premier semestre de 2017;
- Bénéfice d'exploitation de 22,7 millions de dollars, comparativement à 12,1 millions de dollars au premier semestre de 2017;
- Bénéfice net attribuable aux actionnaires d'Osisko de 2,8 millions de dollars ou 0,02 \$ par action de base et diluée, comparativement à 15,1 millions de dollars ou 0,14 \$ par action de base et diluée au premier semestre de 2017;
- Bénéfice ajusté¹ de 12,6 millions de dollars ou 0,08 \$ par action de base¹, comparativement à 13,8 millions de dollars ou 0,13 \$ par action de base au premier semestre de 2017;
- Flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation de 43,0 millions de dollars, comparativement à 26,1 millions de dollars au premier semestre de 2017.

Les produits ont augmenté en 2018 principalement en raison de l'acquisition du portefeuille d'Orion le 31 juillet 2017 et de solides résultats de la redevance NSR de la mine Canadian Malartic.

Le bénéfice brut a atteint 35,0 millions de dollars au premier semestre de 2018, comparativement à 28,1 millions de dollars au premier semestre de 2017, en raison de produits plus élevés, en partie contrebalancés par un coût des ventes et un épuisement des droits de redevances, de flux et d'autres intérêts plus élevés. Le coût des ventes est passé de 0,4 million de dollars à 202,0 millions de dollars, principalement en raison des ententes d'écoulement et de flux acquises dans le cadre de l'acquisition du portefeuille d'actifs d'Orion en juillet 2017. En vertu des ententes d'écoulement, le métal est acquis des producteurs au prix du marché le plus bas sur une certaine période de temps (la période de cotation) et est par la suite vendu par Osisko, résultant en un bénéfice net qui varie généralement entre 0 % et 5 % du produit de la vente. La charge d'amortissement a augmenté principalement du fait des actifs en production acquis en 2017 qui sont amortis selon la méthode des unités de production.

L'augmentation du bénéfice d'exploitation au premier semestre de 2018 par rapport à la même période en 2017 découle principalement d'un bénéfice brut plus élevé, de charges générales et administratives (« G&A ») moins élevées et de frais de développement des affaires moins élevés. La diminution des charges G&A est principalement attribuable à une charge de rémunération fondée sur des actions moins élevée relativement aux unités d'actions différées et aux unités d'actions avec restrictions en raison d'un prix de l'action moins élevé au 30 juin 2018. La diminution des frais de développement des affaires est principalement attribuable à un coût récupéré des entreprises associées plus élevé en 2018.

La diminution du bénéfice net attribuable aux actionnaires d'Osisko au premier semestre de 2018 est avant tout le résultat de charges financières plus élevées à 11,0 millions de dollars (qui sont reliées aux débetures convertibles de 300,0 millions de dollars émises en novembre 2017 et à l'encours de la facilité de crédit renouvelable qui a été utilisée pour financer l'acquisition du portefeuille d'Orion en juillet 2017) et d'autres pertes nettes de 4,2 millions de dollars dans des actifs financiers (comparativement à d'autres gains nets de 16,6 millions de dollars au premier semestre de 2017), en partie contrebalancées par une perte de change en 2017 de 7,5 millions de dollars, comparativement à un gain de 0,3 million de dollars en 2018.

Le bénéfice ajusté a diminué à 12,6 millions de dollars au premier semestre de 2018, comparativement à 13,8 millions de dollars au premier semestre de 2017, principalement du fait de charges financières plus élevées, en partie contrebalancées par des charges G&A moins élevées, des frais de développement des affaires moins élevés et un bénéfice brut plus élevé.

Les flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation au premier semestre de 2018 ont atteint 43,0 millions de dollars, comparativement à 26,1 millions de dollars au premier semestre de 2017, en raison d'un bénéfice brut plus élevé avant l'épuisement des droits de redevances, de flux et d'autres intérêts, en partie contrebalancé par des charges financières payées plus élevées.

État consolidé des résultats

Le tableau suivant présente un résumé des états consolidés des résultats pour les trois et six mois terminés les 30 juin 2018 et 2017 (en milliers de dollars, sauf les montants par action) :

		Trois mois terminés		Six mois terminés	
		30 juin		30 juin	
		2018	2017	2018	2017
		\$	\$	\$	\$
Produits	(a)	137 819	18 359	263 433	35 485
Coût des ventes	(b)	(108 290)	(271)	(201 957)	(373)
Épuisement des droits de redevances, de flux et d'autres intérêts	(c)	(13 271)	(3 675)	(26 501)	(6 994)
Bénéfice brut	(d)	16 258	14 413	34 975	28 118
Autres charges d'exploitation					
Générales et administratives	(e)	(5 159)	(6 345)	(9 568)	(11 996)
Développement des affaires	(f)	(1 508)	(2 188)	(2 673)	(3 967)
Exploration et évaluation		(38)	(22)	(82)	(64)
Bénéfice d'exploitation		9 553	5 858	22 652	12 091
Autres charges nettes	(g)	(7 740)	7 101	(16 673)	6 589
Bénéfice avant les impôts sur le résultat		1 813	12 959	5 979	18 680
Charge d'impôts sur le résultat	(h)	(1 302)	(2 023)	(3 158)	(3 744)
Bénéfice net		511	10 936	2 821	14 936
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux :					
Actionnaires d'Osisko		511	11 043	2 821	15 119
Participations ne donnant pas le contrôle		-	(107)	-	(183)
Bénéfice net par action attribuable aux actionnaires d'Osisko					
De base		-	0,10	0,02	0,14
Dilué		-	0,10	0,02	0,14

(a) Les produits se présentent comme suit :

	Trois mois terminés le 30 juin					
	2018			2017		
	Prix de vente moyen réalisé par once/carat (\$)	Onces/carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)	Prix de vente moyen réalisé par once (\$)	Onces vendues	Total des produits (000 \$)
Or vendu	1 685	71 593	120 605	1 692	9 874	16 710
Argent vendu	21	456 023	9 780	23	66 681	1 519
Diamants vendus ⁽ⁱ⁾	137	35 670	4 877	-	-	-
Autres (payés en espèces)	-	-	2 557	-	-	130
			137 819			18 359

	Six mois terminés le 30 juin					
	2018			2017		
	Prix de vente moyen réalisé par once/carat (\$)	Onces/carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)	Prix de vente moyen réalisé par once (\$)	Onces vendues	Total des produits (000 \$)
Or vendu	1 686	134 968	227 558	1 656	19 843	32 858
Argent vendu	21	955 385	20 343	23	97 609	2 255
Diamants vendus ⁽ⁱ⁾	135	61 736	8 327	-	-	-
Autres (payés en espèces)	-	-	7 205	-	-	372
			263 433			35 485

(i) Les diamants sont vendus par un agent pour Osisko.

- (b) Le coût des ventes représente principalement le prix d'acquisition des métaux et des diamants en vertu des ententes d'écoulement et de flux, ainsi que des frais minimaux d'affinage, d'assurance et de transport en lien avec les métaux reçus dans le cadre d'ententes de redevance. L'augmentation importante observée au deuxième trimestre et au premier trimestre de 2018 est principalement le résultat des ententes d'écoulement et de flux acquises d'Orion le 31 juillet 2017.
- (c) Les droits de redevances, de flux et d'autres intérêts sont amortis selon la méthode des unités de production sur la durée de vie estimée des propriétés ou sur la durée des ententes. L'augmentation importante observée au deuxième trimestre et au premier semestre de 2018 est principalement le résultat des ententes d'écoulement et de flux acquises d'Orion le 31 juillet 2017.
- (d) La répartition du bénéfice brut par type d'intérêt est la suivante (en milliers de dollars) :

	Trois mois terminés 30 juin		Six mois terminés 30 juin	
	2018	2017	2018	2017
	\$	\$	\$	\$
<u>Droits de redevances</u>				
Produits	22 194	17 021	46 138	33 637
Coût des ventes	(84)	(56)	(116)	(78)
Marge monétaire	22 110	16 965	46 022	33 559
Épuisement	(6 452)	(3 252)	(13 089)	(6 415)
Bénéfice brut	15 658	13 713	32 933	27 144
<u>Droits de flux</u>				
Produits	10 657	1 338	19 298	1 848
Coût des ventes	(4 088)	(215)	(7 119)	(295)
Marge monétaire	6 569	1 123	12 179	1 553
Épuisement	(5 813)	(423)	(10 619)	(579)
Bénéfice brut	756	700	1 560	974
<u>Royalty and stream interests</u>				
Marge monétaire	28,679	18,088	58,201	35,112
	87,3 %	98,5 %	88,9 %	98,9 %
<u>Droits d'ententes d'écoulement</u>				
Produits	104 968	-	197 997	-
Coût des ventes	(104 118)	-	(194 722)	-
Marge monétaire	850	-	3 275	-
	0,8 %	-	1,7 %	-
Épuisement	(1 006)	-	(2 793)	-
Bénéfice brut	(156)	-	482	-
Total – Bénéfice brut	16 258	14 413	34 975	28 118

- (e) Au cours du deuxième trimestre de 2018, les charges G&A ont diminué à 5,2 millions de dollars (déduction faite des coûts récupérés des entreprises associées de 0,4 million de dollars), comparativement à 6,3 millions de dollars pour le deuxième trimestre de 2017 (déduction faite des coûts récupérés des entreprises associées de 0,4 million de dollars). La diminution est principalement attribuable à une charge de rémunération fondée sur des actions moins élevée de 1,2 million de dollars relativement aux unités d'actions différées et aux unités d'actions avec restrictions en raison d'un prix de l'action moins élevé au 30 juin 2018, comparativement à 2,5 millions de dollars au deuxième trimestre de 2017.

Au cours du premier semestre de 2018, les charges G&A ont diminué à 9,6 millions de dollars (déduction faite des coûts récupérés des entreprises associées de 0,8 million de dollars), comparativement à 12,0 millions de dollars pour le premier semestre de 2017 (déduction faite des coûts récupérés des entreprises associées de 0,9 million de dollars). La diminution est principalement attribuable à une charge de rémunération fondée sur des actions moins élevée de 1,0 million de dollars relativement aux unités d'actions différées et aux unités d'actions avec restrictions en raison d'un prix de l'action moins élevé au 30 juin 2018, comparativement à 4,1 millions de dollars au premier semestre de 2017.

- (f) Au cours du deuxième trimestre de 2018, les frais de développement des affaires ont diminué à 1,5 million de dollars (déduction faite des coûts récupérés des entreprises associées de 1,1 million de dollars), comparativement à 2,2 millions de dollars (déduction faite des coûts récupérés des entreprises associées de 0,5 million de dollars) pour le deuxième trimestre de 2017. La diminution est principalement attribuable à des coûts récupérés des entreprises associées plus élevés de 0,6 million de dollars.

Au cours du premier semestre de 2018, les frais de développement des affaires ont diminué à 2,7 millions de dollars (déduction faite des coûts récupérés des entreprises associées de 1,9 million de dollars), comparativement à 4,0 millions de dollars (déduction faite des coûts récupérés des entreprises associées de 1,0 million de dollars) pour le premier semestre de 2017. La diminution est principalement attribuable à des coûts récupérés des entreprises associées plus élevés de 0,9 million de dollars.

- (g) Les autres charges, nettes, de 7,7 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018 comprennent des charges financières de 6,3 millions de dollars, une perte nette sur placement de 1,6 million de dollars et un montant de 1,0 million de dollars qui représente la quote-part de la perte d'entreprises associées, en partie contrebalancés par un produit d'intérêt de 1,0 million de dollars.

Les autres produits, nets, s'élevaient à 7,1 millions de dollars au deuxième trimestre de 2017 et comprenaient un gain net sur placements de 14,6 millions de dollars (y compris un gain net découlant de la dilution de placements dans des entreprises associées de 12,0 millions de dollars) et des produits d'intérêts de 1,1 million de dollars, en partie contrebalancés par une perte de change de 6,1 millions de dollars, un montant de 1,5 million de dollars qui représentait la quote-part de la perte d'entreprises associées et des charges financières de 1,0 million de dollars.

Les autres charges, nettes, de 16,7 millions de dollars au premier semestre de 2018 comprennent des charges financières de 12,9 millions de dollars, une perte nette sur placement de 4,2 millions de dollars et un montant de 2,4 millions de dollars qui représente la quote-part de la perte d'entreprises associées, en partie contrebalancés par un produit d'intérêt de 2,5 millions de dollars.

Les autres produits, nets, s'élevaient à 6,6 millions de dollars au premier semestre de 2017 et comprenaient un gain net de 16,6 millions de dollars sur des placements (y compris un gain net découlant de la dilution de placements dans des entreprises associées de 16,8 millions de dollars) et des produits d'intérêts de 2,4 millions de dollars, en partie contrebalancés par une perte de change de 7,5 millions de dollars, un montant de 3,0 millions de dollars qui représentait la quote-part de la perte d'entreprises associées et des charges financières de 1,9 million de dollars.

- (h) Le taux d'imposition effectif est de 71,8 % au deuxième trimestre de 2018, comparativement à 15,6 % au deuxième trimestre de 2017, et de 52,8 % au premier semestre de 2018, comparativement à 20,0 % au premier semestre de 2017. Le taux d'imposition statutaire est de 26,7 % pour 2018 et de 26,8 % pour 2017. Les éléments qui ont eu une incidence sur les taux d'imposition effectifs sont la partie non imposable (ou déductible) des gains (ou des pertes) en capital (50 %) et les dépenses non déductibles. Au deuxième trimestre et au premier semestre de 2018, les impôts en espèces s'élèvent respectivement à 0,2 million de dollars et 0,4 million de dollars et sont reliés à des impôts sur des redevances gagnées à l'étranger. Pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2017, la charge d'impôts sur le résultat se rapportait uniquement aux impôts sur le résultat différés.

Liquidités et sources de financement en capital

Au 30 juin 2018, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à 188,6 millions de dollars comparativement à 333,7 millions de dollars au 31 décembre 2017. Les variations importantes des liquidités et des sources de financement en capital pour les six premiers mois de 2018 sont expliquées à la section *Flux de trésorerie*.

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 350,0 millions de dollars (en plus de compter sur une marge supplémentaire non engagée d'un maximum de 100,0 millions de dollars, pour un montant disponible total pouvant aller jusqu'à 450,0 millions de dollars) au 30 juin 2018, dont un montant de 99,8 millions de dollars (selon le taux de change quotidien de la Banque du Canada en vigueur le 30 juin 2018) a été prélevé en deux tranches : 30,0 millions de dollars à un taux d'intérêt effectif de 3,43 % et 53,0 millions de dollars US (69,8 millions de dollars) à un taux d'intérêt effectif de 3,79 %, incluant les marges applicables. La facilité comprend des clauses qui exigent que la Société maintienne certains ratios financiers, y compris les ratios d'endettement de la Société, et rencontrent certaines exigences non financières. Au 30 juin 2018, tous les ratios et toutes les exigences étaient respectés.

Flux de trésorerie

Le tableau suivant résume les activités liées aux flux de trésorerie (en milliers de dollars) :

	Trois mois terminés le 30 juin		Six mois terminés le 30 juin	
	2018	2017	2018	2017
	\$	\$	\$	\$
Flux de trésorerie				
Exploitation	20 683	13 683	45 145	26 704
Éléments du fonds de roulement	(1 023)	403	(2 182)	(605)
Activités d'exploitation	19 660	14 086	42 963	26 099
Activités d'investissement	(106 953)	(80 467)	(104 398)	(163 004)
Activités de financement	(59 843)	(2 431)	(88 174)	(6 174)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	3 150	(6 113)	4 535	(7 528)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(143 986)	(74 925)	(145 074)	(150 607)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	332 617	423 567	333 705	499 249
Flux de trésorerie à la fin de la période	188 631	348 642	188 631	348 642

Activités d'exploitation

Deuxième trimestre de 2018

Au cours du deuxième trimestre de 2018, les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation se sont élevés à 19,7 millions de dollars, comparativement à 14,1 millions de dollars au deuxième trimestre de 2017.

Les flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation ont augmenté au deuxième trimestre de 2018 en raison de produits plus élevés, en partie contrebalancés par un coût des ventes plus élevé et des intérêts payés sur la dette à long terme plus élevés ainsi que par les paiements relatifs à des unités d'actions différées (0,5 million de dollars). Les intérêts payés sur la dette à long terme ont augmenté de 9,0 millions de dollars du fait du paiement tous les six mois des débentures convertibles non garanties de premier rang de 7,9 millions de dollars et du paiement des intérêts de la facilité de crédit.

Premier semestre de 2018

Au cours du premier semestre de 2018, les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation se sont élevés à 43,0 millions de dollars, comparativement à 26,1 millions de dollars au premier semestre de 2017.

Les flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation ont augmenté au premier semestre de 2018 en raison de produits plus élevés, en partie contrebalancés par un coût des ventes plus élevé et des intérêts payés sur la dette à long terme plus élevés ainsi que par les paiements relatifs à des unités d'actions différées (0,5 million de dollars). Les intérêts payés sur la dette à long terme ont augmenté de 10,3 millions de dollars du fait du paiement tous les six mois des débentures convertibles non garanties de premier rang de 7,9 millions de dollars et du paiement des intérêts de la facilité de crédit.

Activités d'investissement

Deuxième trimestre de 2018

Les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'investissement se sont élevés à 107,0 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018, comparativement à 80,5 millions de dollars au deuxième trimestre de 2017.

Au cours du deuxième trimestre de 2018, Osisko a investi 51,8 millions de dollars en titres négociables, 7,0 millions de dollars dans une débenture convertible avec Falco, 49,1 millions de dollars en droits de redevance et de flux, principalement pour le financement réalisé avec Victoria décrit précédemment, et 0,5 million de dollars dans des placements temporaires. Les produits générés sur la cession de placements sont de 1,5 million de dollars.

Au cours du deuxième trimestre de 2017, Osisko avait investi 68,3 millions de dollars en titres négociables, incluant 38,9 millions de dollars pour des actions supplémentaires de Barkerville, 6,0 millions de dollars pour des actions supplémentaires de Minière Osisko et 4,0 millions de dollars pour des actions supplémentaires de Falco. Osisko avait aussi investi 12,5 millions de dollars pour acquérir une redevance supplémentaire de 0,75 % NSR dans le projet Cariboo détenu par Barkerville (pour une redevance totale de 2,25 % NSR) et 1,6 million en actifs d'exploration et d'évaluation, principalement sur le projet Coulon. Les produits générés sur la cession de placements étaient de 1,0 million de dollars et les placements temporaires avaient diminué de 1,0 million de dollars.

Premier semestre de 2018

Les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'investissement se sont élevés à 104,4 millions de dollars au premier semestre de 2018, comparativement à 163,0 millions de dollars au premier semestre de 2017.

Au cours du premier semestre de 2018, Osisko a investi 65,4 millions de dollars en titres négociables, incluant 50,0 millions de dollars pour des actions supplémentaires de Victoria, 7,0 millions de dollars dans une débenture convertible avec Falco, 59,1 millions de dollars en droits de redevance et de flux, incluant 49,0 millions de dollars pour acquérir une redevance de 5 % NSR sur la propriété Dublin Gulch et 1,0 million dans des placements temporaires. Les produits générés sur la cession de placements sont de 27,0 millions de dollars, en raison principalement du dépôt des actions d'AuRico Metals Inc. à Centerra Gold Inc. pour une contrepartie en espèces de 1,80 \$ par action, pour un produit de 25,5 millions de dollars. Les activités d'exploration et d'évaluation ont généré 1,2 million de dollars puisque la Société a reçu des paiements de crédits d'impôt gouvernementaux réclamés antérieurement.

Au cours du premier semestre de 2017, Osisko avait investi 131,1 millions de dollars en titres négociables, incluant 40,8 millions de dollars pour des actions supplémentaires de Barkerville, 23,8 millions de dollars pour des actions supplémentaires de Minière Osisko et 4,0 millions de dollars pour des actions supplémentaires de Falco. Osisko avait aussi investi 55,4 millions de dollars pour des droits de redevances et de flux, incluant 42,7 millions de dollars pour acquérir un flux argentifère sur la mine Gibraltar et 12,5 millions de dollars pour acquérir une redevance supplémentaire de 0,75 % NSR dans le projet Cariboo détenu par Barkerville, et 0,4 million en actifs d'exploration et d'évaluation. Les produits générés sur la cession de placements étaient de 23,5 millions de dollars et les placements temporaires avaient diminué de 0,5 million de dollars.

Activités de financement

Deuxième trimestre de 2018

Au cours du deuxième trimestre de 2018, les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités de financement se sont élevés à 59,8 millions de dollars, comparativement à 2,4 millions de dollars au deuxième trimestre de 2017.

Au cours du deuxième trimestre de 2018, la Société a remboursé 51,8 millions de dollars de sa facilité de crédit renouvelable. La Société a aussi versé 6,4 millions de dollars en dividendes à ses actionnaires et a acheté des actions ordinaires dans le cadre du programme de rachat d'actions 2017 pour 1,7 million de dollars dans le but d'acquérir et d'annuler un total de 135 200 actions ordinaires à un coût moyen de 12,23 \$.

Durant le deuxième trimestre de 2017, la Société avait versé 3,9 millions de dollars en dividendes à ses actionnaires et généré 1,5 million de dollars par la levée d'options d'achat d'actions et le régime d'achat d'actions.

Premier semestre de 2018

Au cours du premier semestre de 2018, les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités de financement se sont élevés à 88,2 millions de dollars, comparativement à 6,2 millions de dollars au premier semestre de 2017.

Au cours du premier semestre de 2018, la Société a remboursé 51,8 millions de dollars de sa facilité de crédit renouvelable, a versé 14,0 millions de dollars en dividendes à ses actionnaires et a acheté des actions ordinaires dans le cadre du programme de rachat d'actions 2017 pour 22,0 millions de dollars dans le but d'acquérir et d'annuler un total de 1 742 299 actions ordinaires à un coût moyen de 12,62 \$.

Au cours du premier semestre de 2017, les débours reliés au financement s'élevaient à 6,2 millions de dollars. Durant cette période, la Société avait versé 8,0 millions de dollars en dividendes à ses actionnaires et 1,8 million de dollars en vertu du programme de rachat d'actions 2016. Ces débours avaient été en partie compensés par des investissements de la part des participations ne donnant pas le contrôle dans Mines Coulon inc., augmentant ainsi les liquidités de 1,3 million de dollars, et par la levée d'options d'achat d'actions et le régime d'achat d'actions qui avaient généré 2,4 millions de dollars.

Le tableau suivant résume les financements complétés depuis la création de Redevances Aurifères Osisko Itée :

	Nombre d'actions/ d'unités	Prix (\$)	Produit brut (000 \$)	Produit net (000 \$)
2018				
Levée d'options de remplacement ^(vi)	2 710	13,93	38	38
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	18 207	13,37	152	152
Total	20 917		190	190
2017				
Financement par voie de prise ferme – débentures convertibles ⁽ⁱ⁾	s. o.	s. o.	300 000	288 476
Placement privé ⁽ⁱⁱ⁾	19 272 820	14,27	275 000	261 060
Facilité de crédit renouvelable ⁽ⁱⁱⁱ⁾	s. o.	s. o.	147 323	147 323
Levée d'options d'achat d'actions	43 970	14,21	625	625
Levée d'options d'achat d'actions de remplacement ^(vi)	190 471	11,28	2 148	2 148
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	15 426	15,04	233	233
Total	19 522 687		725 329	699 865
2016				
Débeture convertible ⁽ⁱⁱⁱ⁾	s. o.	s. o.	50 000	49 225
Émission d'unités (financement par voie de prise ferme) ^(iv)	11 431 000	15,10	172 608	164 543
Levée d'options d'achat d'actions	12 335	15,22	188	188
Levée d'options d'achat d'actions de remplacement ^(vi)	505 756	9,50	4 806	4 806
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	21 762	15,27	332	332
Total	11 970 853		227 934	219 094
2015				
Émission de bons de souscription spéciaux ^(v)	10 960 000	18,25	200 020	189 158
Levée d'options d'achat d'actions de remplacement ^(vi)	750 837	6,51	4 887	4 887
Total	11 710 837		204 907	194 045
2014 – à compter du 16 juin				
Placements privés ^(vii)	2 794 411	15,03	42 000	39 173
Total	2 794 411		42 000	39 173
Produit cumulatif en trésorerie			1 200 360	1 152 367

(i) Le 3 novembre 2017, Osisko a clôturé un financement par voie de prise ferme de débentures convertibles non garanties de premier rang pour un produit net de 288,5 millions de dollars. Les débentures portent intérêt à un taux de 4,0 % par année, payable semestriellement le 30 juin et le 31 décembre de chaque année à compter du 30 juin 2018. Les débentures sont convertibles, au gré du porteur, en actions ordinaires d'Osisko à un prix de conversion de 22,89 \$ par action. Les débentures viendront à échéance le 31 décembre 2022 et pourront être rachetées par Osisko, dans certaines circonstances, à compter du 31 décembre 2020.

(ii) Le 31 juillet 2017, Osisko a clos un placement privé avec la Caisse de dépôt et placement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ pour financer une partie du prix d'acquisition du portefeuille d'Orion. Au total, 18 887 363 actions ordinaires ont été émises à un prix de 14,56 \$ par action ordinaire plus d'un paiement d'engagement de capital de 7 % payable partiellement en actions (2 %, soit 385 457 actions ordinaires) et en espèces (5 %, soit 13,8 millions de dollars). En outre, Osisko a prélevé 118 millions de dollars US (147,3 millions de dollars en fonction du taux de change quotidien publié par la Banque du Canada pour le 31 juillet 2017) de sa facilité de crédit renouvelable auprès de la Banque Nationale du Canada et de la Banque de Montréal.

- (iii) Le 12 février 2016, Osisko a clôturé une débenture convertible avec Investissement Québec, venant à échéance en février 2021 et portant intérêt à un taux annuel de 4 % payable trimestriellement. La débenture est convertible au gré du détenteur en actions ordinaires de la Société au prix de 19,08 \$ en tout temps pendant le terme de la débenture.
- (iv) Le 26 février 2016, Osisko a clôturé un financement par voie de prise ferme visant 11 431 000 unités, incluant l'exercice en totalité de l'option pour attributions excédentaires par les preneurs fermes, au prix de 15,10 \$ par unité, pour un produit brut totalisant 172,6 millions de dollars (produit net de 164,5 millions de dollars).
- (v) Le 5 mars 2015, les bons de souscription spéciaux ont été convertis en 10 960 000 actions ordinaires et en 5 480 000 bons de souscription pouvant être levés au prix de 36,50 \$ pendant une période de sept ans.
- (vi) À la date de l'acquisition de Virginia, les options d'achat d'actions de Virginia ont été converties en options de remplacement d'Osisko selon le même ratio d'échange que pour les actions ordinaires (0,92 option de remplacement pour chaque option d'achat d'action de Virginia).
- (vii) Le 17 novembre 2014, Osisko a clôturé deux placements privés dans le cadre desquels Osisko a émis un total de 2 794 411 actions ordinaires à la Caisse de dépôt et placement du Québec et au Fonds de solidarité F.T.Q. au prix de 15,03 \$ par action ordinaire, pour un produit brut total de 42,0 millions de dollars.

Information trimestrielle

L'information financière trimestrielle sélectionnée⁽¹⁾ pour les huit derniers trimestres financiers est présentée ci-dessous (en milliers de dollars, à l'exception des montants par action) :

	2018		2017				2016	
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3
Équivalent d'onces d'or	20 506	20 036	20 990	16 664	10 863	10 416	8 964	10 102
Trésorerie et équivalents de trésorerie	188 631	332 617	333 705	108 902	348 642	423 567	499 249	392 717
Placements temporaires	1 000	500	-	1 447	1 547	2 547	2 100	100
Fonds de roulement	180 605	325 206	324 101	113 689	329 927	419 325	494 882	389 074
Total de l'actif	2 458 641	2 502 233	2 516 343	2 320 930	1 438 511	1 421 569	1 416 304	1 399 012
Total de la dette à long terme	419 228	467 483	464 308	193 738	46 236	46 005	45 780	45 552
Capitaux propres	1 884 101	1 878 405	1 894 405	1 931 759	1 218 302	1 218 717	1 214 304	1 200 734
Produits	137 819	125 614	109 552	68 179	18 359	17 126	13 709	17 570
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	19 660	23 303	21 523	1 094	14 082	12 013	12 782	14 978
Dépréciation de la redevance	-	-	(65 415)	-	-	-	-	-
Éléonore après impôt	-	-	-	-	-	-	-	-
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires d'Osisko	511	2 310	(64 348)	6 728	11 043	4 076	8 679	17 757
Bénéfice net (perte nette) par action de base	-	0,01	(0,41)	0,05	0,10	0,04	0,08	0,17
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)								
- De base	156 232	157 665	157 256	140 605	106 656	106 543	106 612	106 564
- Dilué	156 257	157 695	157 256	140 837	106 771	106 628	106 675	106 757
Cours des actions à la clôture au TSX ⁽²⁾	12,45	12,44	14,52	16,10	16,85	14,78	13,09	14,36
Cours des actions à la clôture au NYSE ⁽³⁾	9,47	9,67	11,56	12,91	12,22	11,10	9,72	10,94
Cours des bons de souscription à la clôture au TSX ⁽⁴⁾								
OR.WT	1,06	1,50	2,40	2,80	2,75	2,80	2,75	3,42
OR.WT.A	0,39	0,61	1,41	2,45	2,65	2,20	2,25	2,70
Cours des débentures à la clôture au TSX ⁽⁵⁾								
OR.DB	100,25	100,00	104,50	-	-	-	-	-
Prix de l'or (moyen en \$ US)	1 306	1 329	1 275	1 278	1 257	1 219	1 222	1 335
Taux de change à la clôture ⁽⁶⁾ (\$ US/\$ CA)	1,3168	1,2894	1,2713	1,2480	1,3449	1,3322	1,3427	1,3117

- (1) À moins d'indication contraire, les données financières sont en dollars canadiens et ont été préparées conformément aux IFRS.
- (2) Les transactions sur les actions ordinaires d'Osisko ont officiellement débuté au TSX le 16 juin 2014.
- (3) En dollars US. Les transactions sur les actions ordinaires d'Osisko ont officiellement débuté au NYSE le 6 juillet 2016. Le prix à l'ouverture des marchés le 6 juillet 2016 était de 13,35 \$ US.
- (4) Les transactions sur les bons de souscription d'Osisko ont débuté le 5 mars 2015 et le 26 février 2016.
- (5) Les débentures convertibles de 4 % d'Osisko se négocient depuis le 3 novembre par tranche d'une valeur nominale de 100 \$.
- (6) Taux quotidien à la Banque du Canada en 2017 et en 2018 (taux à midi de la Banque du Canada en 2016).

Au cours du deuxième trimestre de 2018, Osisko a acquis de Victoria une redevance de 5 % NSR sur la propriété Dublin Gulch pour 98,0 millions de dollars, duquel un premier versement de 48,0 millions de dollars a été versé, et a souscrit à un placement privé de 100 millions d'actions ordinaires de Victoria à un prix de 0,50 \$ par action ordinaire pour un montant de 50,0 millions de dollars.

Au cours du troisième trimestre de 2017, Osisko a acquis le portefeuille d'Orion pour un prix total d'acquisition de 1,1 milliard de dollars, incluant 621,4 millions de dollars versés en espèces, déduction faite de la trésorerie acquise, dont 228,9 millions de dollars ont été payés à même le solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie d'Osisko. Le solde de la partie en espèces a été payé par l'entremise d'un financement par capitaux propres et de la facilité de crédit. Au quatrième trimestre de 2017, la Société a émis des débetures convertibles non garanties de premier rang dont le produit net s'élève à 288,5 millions de dollars.

Au cours du quatrième trimestre de 2017, la Société a enregistré une charge de dépréciation de 89,0 millions de dollars (65,4 millions de dollars après impôt) du droit de redevance NSR sur la mine Éléonore.

Perspectives

Les perspectives d'Osisko quant aux droits de redevances, de flux et d'ententes d'écoulement de métaux précieux pour 2018 reposent sur les prévisions publiques disponibles, en particulier les prévisions pour la mine Canadian Malartic, telles qu'elles sont publiées par Yamana et Agnico Eagle, celles pour la mine Éléonore, publiées par Goldcorp, celles pour la mine Renard, publiées par Stornoway, celles pour la mine Brucejack, publiées par Pretium et celles pour la mine Island Gold, publiées par Alamos. Lorsque les prévisions publiques sur des propriétés ne sont pas disponibles, Osisko obtient des prévisions internes de la part des exploitants, ce qui est le cas pour la mine Sasa et la mine Mantos Blancos, ou se base sur les meilleures estimations de la direction.

L'estimation des onces d'équivalent d'or attribuables pour 2018 demeure la même, soit entre 77 500 et 82 500. Osisko est d'avis qu'elle est sur la bonne voie pour atteindre son objectif vu ses résultats du premier semestre de 2018.

Pour les objectifs de 2018, les redevances en argent, en diamants et en espèces ont été converties en onces d'équivalent d'or à partir d'un prix des matières premières de 1 300 \$ US par once d'or, de 18 \$ US par once d'argent et de 110 \$ US par carat pour les diamants de la mine Renard et d'un taux de change (\$ CA/\$ US) de 1,25.

Transactions entre parties liées

Durant les trois et six mois terminés les 30 juin 2018 et 2017, les montants suivants ont été facturés par Osisko à des entreprises associées pour récupérer les coûts associés à des services professionnels et à la location de bureaux et sont comptabilisés comme réduction des charges générales et administratives et des frais de développement des affaires à l'état consolidé des résultats (en milliers de dollars) :

	Trois mois terminés le 30 juin		Six mois terminés le 30 juin	
	2018	2017	2018	2017
	\$	\$	\$	\$
Montants facturés à des entreprises associées en réduction des :				
Charges générales et administratives	373	397	806	901
Frais de développement des affaires	1 067	510	1 914	996
Total des montants facturés à des entreprises associées	1 440	907	2 720	1 897

Un montant de 2 010 000 \$ (incluant les taxes de vente) est à recevoir des entreprises associées et était inclus dans les comptes débiteurs au 30 juin 2018 (1 245 000 \$ au 31 décembre 2017).

D'autres transactions entre parties liées sont décrites à la section *Portefeuille de placements*.

Obligations contractuelles et engagements

Contrats de location à long terme

La Société s'est engagée à effectuer des paiements minimums en vertu de contrats de location à long terme pour des espaces à bureaux, lesquels viennent à échéance au plus tard en 2029. Au 30 juin 2018, les paiements minimums résiduels en vertu de ces contrats de location étaient d'environ 13,1 millions de dollars répartis sur les années se terminant le 30 juin comme suit :

	\$ (en milliers de dollars)
2019	1 200
2020	1 309
2021	1 167
2022	1 120
2023-2029	8 274
	13 070

Investissements dans des droits de redevances et de flux

Société	Projet (actif)	Versements	Événements déclencheurs
Aquila Resources Inc.	Projet Back Forty (flux aurifère)	7,5 millions \$ US	Réception de tous les permis importants requis pour le développement et l'exploitation et obtention d'une étude de faisabilité positive.
		10,0 millions \$ US	Décision positive quant à la construction.
		30,0 millions \$ US	Premier prélèvement d'une facilité de crédit de financement.
Victoria Gold Corp.	Projet Eagle Gold (redevance de 5 % NSR)	49,0 millions \$	Versement effectué au prorata des prélèvements faits sur les facilités de crédit subordonnées.
Ressources Falco Itée	Projet Horne 5 (flux argentifère)	25,0 millions \$	Clôture de l'entente du flux argentifère, net de tout montant dû par Falco à Osisko.
		20,0 millions \$	Réception d'une tierce partie de toutes les approbations importantes nécessaires, des autorisations, des droits de passage et des droits de surface de la propriété.
		35,0 millions \$	Réception de tous les permis importants requis pour la construction, décision positive quant à la construction et levée d'un minimum de 100,0 millions de dollars dans un financement ne générant pas de dette.
		60,0 millions \$	Lorsque la totalité du financement des dépenses en capital projetées sera démontrée.
		40,0 millions \$ (optionnel)	Payable au moment du quatrième versement, à la seule discrétion d'Osisko, pour augmenter le flux argentifère à 100 % de l'argent payable (à partir de 90 %).

Acquisition de droits de redevances et de flux

Le tableau suivant résume les principaux engagements à payer pour l'or, l'argent et les diamants pour lesquels Osisko a des droits contractuels à la suite d'ententes d'acquisition de métaux précieux et de diamants :

Droits	Production payable attribuable devant être achetée (onces ou %)			Par once/carat Paiement en espèces (\$ US)			Durée de l'entente	Date de l'entente
	Or	Argent	Diamants	Or	Argent	Diamants		
Amulsar - flux ⁽¹⁾	4,22 %	62,5 %		400 \$	4 \$		40 ans	30 nov. 2015
Amulsar - écoulement ⁽²⁾	81,91 %			Selon la période de cotation			Jusqu'à la livraison de 2 110 425 onces Au	30 nov. 2015
Back Forty - flux	18,5 % ⁽³⁾	75 %		30 % du prix au comptant (600 \$ max)			Durée de vie de la mine	31 mars 2015
Brucejack - écoulement	50 %			Selon la période de cotation			Jusqu'à la livraison de 7 067 000 onces Au ⁽⁵⁾	21 sept. 2015
Brucejack - flux ⁽⁴⁾	4 %	4 %		400 \$	4 \$		Jusqu'à la livraison de 7 067 000 onces Au ⁽⁵⁾	21 sept. 2015
Mantos - flux ⁽⁶⁾		100 %		25 % du prix au comptant			Durée de vie de la mine	11 sept. 2015
Renard - flux ⁽⁷⁾			9,6 %			50 \$	40 ans	8 juillet 2014
Sasa - flux ⁽⁸⁾		100 %			5 \$		40 ans	3 nov. 2015
Gibraltar - flux ⁽⁹⁾		100 %			2,75 \$		Durée de vie de la mine	3 mars 2017

- (1) Le flux est plafonné à des livraisons de 89 034 onces d'or et de 434 093 onces d'argent. Sujet à plusieurs options de rachat ou de réduction du flux : 50 % pour 34,4 millions de dollars et 31,3 millions de dollars respectivement aux 2^e et 3^e anniversaires de la production commerciale, qui devrait être atteinte au deuxième semestre de 2018 selon les prévisions actuelles. Indexation du prix relativement à l'inflation de 1 % après le 3^e anniversaire de la production commerciale.
- (2) Le pourcentage de l'entente d'écoulement augmentera à 84,87 % si Lydian décide de réduire le flux aurifère comme mentionné ci-dessus. L'entente d'écoulement d'Amulsar s'applique aux ventes visant les premières 2 110 425 onces d'or affiné, dont 1 853 751 onces sont attribuables à OBL (déduction faite de toutes onces livrées conformément au flux Amulsar).
- (3) Le flux d'or sera réduit à 9,25 % après la livraison de 105 000 onces d'or.
- (4) Flux sujet à plusieurs options de rachat ou de réduction du flux : au 31 décembre 2018, rachat pour la somme de 119 millions de dollars US ou réduction du flux à 1,5 % pour la somme de 75 millions de dollars US; au 31 décembre 2019, rachat pour la somme de 136 millions de dollars US ou réduction du flux à 2 % pour la somme de 75 millions de dollars US. Si les options de rachat ou de réduction ne sont pas exercées d'ici le 31 décembre 2019, un paiement de 10 millions de dollars US sera exigible et le flux sera de 4 %.
- (5) L'entente d'écoulement Brucejack s'applique aux ventes visant les premières 7 067 000 onces d'or affiné, dont 3 533 500 onces sont attribuables à OBL (les onces livrées en vertu de l'entente d'écoulement et du flux sont comprises dans la limite).
- (6) Le pourcentage de flux sera payable sur 100 % de l'argent, jusqu'à ce que 19 300 000 onces aient été livrées, après quoi le pourcentage de flux sera de 30 %.
- (7) La durée du flux sera automatiquement prolongée au-delà du terme initial pour des périodes successives de 10 ans.
- (8) La durée du flux sera automatiquement prolongée au-delà du terme initial pour des périodes successives de 10 ans. Indexation de 3 % ou correspondant à l'indice des prix à la consommation (IPC) appliquée au prix par once après 2016
- (9) En vertu du flux argentifère, Osisko effectuera des paiements continus de 2,75 \$ US par once d'argent livrée. Osisko recevra de Taseko un montant équivalent à 100 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco jusqu'à ce que 5,9 millions d'onces d'argent lui aient été livrées et 35 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco par la suite.

Arrangements hors bilan

La Société n'a aucun arrangement hors bilan.

Données sur les actions en circulation

Au 2 août 2018, 156 257 965 actions ordinaires étaient émises et en circulation. Au total, 4 306 913 options d'achat d'actions et 11 195 500 bons de souscription étaient en circulation visant l'achat d'actions ordinaires. Une débenture convertible de 50,0 millions de dollars avec Ressources Québec confère au porteur le droit de convertir la débenture, au gré du porteur, en 2 620 545 actions ordinaires de la Société (prix de conversion de 19,08 \$) en tout temps durant le terme de la débenture. Des débentures convertibles non garanties de premier rang de 300 millions de dollars sont en circulation et convertibles, au gré du porteur, en actions ordinaires d'Osisko à un prix de conversion de 22,89 \$ par action, ce qui représente un total de 13 106 160 actions ordinaires si toutes les débentures sont converties.

Événement postérieur au 30 juin 2018

Dividendes

Le 2 août 2018, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,05 \$ par action ordinaire, payable le 15 octobre 2018 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 28 septembre 2018.

Risques et incertitudes

La Société est un détenteur de redevances, de flux et d'ententes d'écoulement ainsi qu'un investisseur qui exerce ses activités dans une industrie tributaire d'un certain nombre de facteurs, dont les risques liés à l'environnement, au contexte réglementaire et politique, à la découverte de ressources pouvant être exploitées de façon économique et à la conversion de ces ressources minérales en réserves minérales, et à la capacité des tiers exploitants de maintenir une production économiquement rentable. Un placement dans les valeurs mobilières de la Société est assujéti à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Avant d'investir dans les valeurs mobilières de la Société, un investisseur devrait soupeser soigneusement les risques décrits dans la plus récente notice annuelle d'Osisko et les autres renseignements déposés auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et à la Securities and Exchange Commission des États-Unis (« SEC »). Si un ou plusieurs des risques décrits se manifestent ou si d'autres risques se matérialisent, il pourrait s'ensuivre de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société, et les investisseurs pourraient perdre une part considérable de leur investissement.

Il existe des risques importants qui, selon la direction, pourraient avoir une incidence sur les opérations de la Société. Pour de plus amples renseignements sur les risques et incertitudes, veuillez vous référer à la section *Facteurs de risque* de la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov).

Contrôles et procédures de divulgation de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière

Contrôles et procédures de divulgation de l'information

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et des procédures de divulgation de l'information (« CPDI »), de même que du respect de la politique de divulgation de l'information adoptée par la Société. La politique de divulgation de l'information exige de tous les employés qu'ils gardent la haute direction pleinement informée de toute information importante susceptible d'avoir une incidence sur la Société afin que cette dernière puisse évaluer cette information et en discuter de manière à déterminer la nécessité et le moment d'une divulgation publique.

La Société maintient des CPDI conçus afin de s'assurer que l'information devant être divulguée dans les rapports déposés en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et du U.S. Securities Exchange Act of 1934, tel que modifié (l'« Exchange Act »), est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais appropriés et que l'information est cumulée et communiquée à la direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, afin de permettre des décisions opportunes concernant la divulgation requise.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué s'il y avait eu des changements aux CPDI au cours des trois et six mois terminés le 30 juin 2018 qui auraient eu une incidence importante ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les CPDI. De tels changements importants n'ont pas été établis au cours de leur évaluation.

Lors de la conception et de l'évaluation de CPDI, la Société reconnaît que les contrôles et procédures de divulgation de l'information, quels que soient leur conception ou leur fonctionnement, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, non absolue, que les objectifs du système de contrôle sont atteints, et que la direction doit utiliser son jugement dans l'évaluation de la relation coût-bénéfice des contrôles et procédures possibles.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, est responsable d'établir et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF ») afin que la Société puisse fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux IFRS. Ils doivent s'assurer que toutes les opérations soient efficacement approuvées, identifiées, puis enregistrées en temps opportun dans un système d'information comptable bien conçu, fiable et bien compris de manière à réduire les risques d'inexactitudes, de défaut dans la représentation des opérations, de défaut dans l'enregistrement des opérations nécessaires à la préparation des états financiers conformément aux IFRS,

d'encaissements et de décaissements non autorisés et d'incapacité à fournir l'assurance que les acquisitions et les cessions d'actifs non autorisées puissent être décelées.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué s'il y avait eu des changements aux CIIF au cours des trois et six mois terminés le 30 juin 2018 qui auraient eu une incidence importante ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les CIIF. De tels changements importants n'ont pas été établis au cours de leur évaluation.

Les CIIF de la Société ne peuvent empêcher ou détecter toutes les inexactitudes en raison des limitations inhérentes. De plus, les projections de toute évaluation de l'efficacité à des périodes futures sont soumises au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les conditions ou de la détérioration du degré de conformité aux politiques et procédures de la Société.

Base d'établissement des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2018 ont été établis conformément aux IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB et qui sont applicables pour l'établissement des états financiers intermédiaires, notamment la norme IAS (*International Accounting Standard*) 34, *Information financière intermédiaire*. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités devraient être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, lesquels ont été préparés conformément aux IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB. Les conventions comptables, les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées pour l'exercice financier précédent, exception faite de l'adoption de nouvelles normes comptables (présentée ci-dessous) et de la présentation des charges générales et administratives et des frais de développement des affaires qui sont maintenant présentés après déduction des coûts récupérés des entreprises associées, lesquels étaient auparavant présentés sur une ligne séparée aux états consolidés des résultats (coûts récupérés d'entreprises associées). Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Les conventions comptables significatives d'Osisko sont détaillées dans les notes aux états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 et dans les notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2018 (pour la nouvelle convention comptable sur la comptabilisation des produits, laquelle est aussi présentée ci-dessous), tous deux déposés sur SEDAR au www.sedar.com, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com.

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »)

IFRS 15 remplace toutes les normes antérieures de comptabilisation des produits, y compris IAS 18, *Produits* et les interprétations s'y rapportant. La norme précise les exigences pour la comptabilisation des produits. En particulier, la nouvelle norme introduit un cadre global dont le principe directeur veut que l'entité comptabilise les produits d'une façon qui dépeint le transfert de biens et services promis en un montant qui reflète la contrepartie à laquelle l'entité est en droit de s'attendre en échange pour ces biens et services. La norme introduit des orientations plus prescriptives que celles énoncées dans les normes antérieures et pourrait donner lieu à des changements quant au moment où certains types de produits sont comptabilisés. La nouvelle norme aura également pour effet qu'une plus grande quantité d'information sera présentée à propos des produits, de telle sorte qu'une entité fournirait des informations détaillées quant à la nature, au montant, au moment et à l'incertitude des produits et des flux de trésorerie découlant des contrats de l'entité avec ses clients. Le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté la norme IFRS 15 de façon rétrospective et, comme telle, a révisé sa politique de comptabilisation des produits en vertu des exigences de l'IFRS 15. La direction est arrivée à la conclusion qu'en fonction de ses activités actuelles, l'adoption de l'IFRS 15 n'a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

Convention comptable - comptabilisation des produits

Les produits se composent des produits tirés de la vente de matières premières reçues et des produits issus directement des conventions de redevances, de flux et autres intérêts.

Pour les conventions de redevances et de flux payées en nature et pour les ententes d'écoulement, les obligations d'exécution de la Société portent principalement sur la livraison d'or, d'argent ou d'autres produits aux clients. Les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle est transféré au client, ce qui se réalise à la livraison du produit; le client a l'entière discrétion sur le produit et il n'existe aucune obligation non respectée qui pourrait avoir des conséquences sur l'acceptation du produit. Le contrôle de l'or affiné, de l'argent et des autres produits est transféré au client lorsque le produit concerné reçu (ou acheté) de l'exploitant est physiquement livré et vendu par la Société (ou son agent) à ses clients tiers. Pour les

conventions de redevances et de flux payées en trésorerie, la comptabilisation des produits dépendra de la convention en question.

Les produits sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque la direction peut estimer de façon fiable le montant conformément aux modalités des conventions de redevances, de flux et autres intérêts. Dans certains cas, la Société ne dispose pas de renseignements suffisants pour arriver à une estimation raisonnable des produits et par conséquent, la comptabilisation des produits est alors reportée jusqu'à ce que la direction soit en mesure d'établir une estimation raisonnable. Les écarts entre les estimations et les montants réels sont ajustés et comptabilisés dans la période au cours de laquelle les montants réels sont connus.

IFRIC 22, Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée (« IFRIC 22 »)

IFRIC 22 concerne les transactions en monnaie étrangère ou des parties de transactions lorsqu'il y a une contrepartie qui est libellée ou fixée dans une monnaie étrangère et où l'entité comptabilise un actif ou un passif non monétaire relativement à cette contrepartie, précédemment à la comptabilisation de l'actif, de la charge ou du produit connexe. La date de la transaction, aux fins de la détermination du taux de change, correspond à la date de la comptabilisation initiale de l'actif ou du passif non monétaire. Si les paiements ou encaissements anticipés sont multiples, la date de la transaction doit alors être déterminée pour chacun des paiements et des encaissements. Au 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté l'IFRIC 22 de façon rétrospective et est arrivée à la conclusion qu'en fonction de ses activités actuelles, il n'y a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

Estimations et jugements comptables critiques

Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés être raisonnables dans les circonstances. La détermination d'estimations nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les jugements critiques dans l'application des conventions comptables de la Société sont détaillés dans les états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 déposés sur SEDAR au www.sedar.com, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com.

Instruments financiers

Tous les instruments financiers doivent être évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. La juste valeur est basée sur les prix cotés du marché, à moins que les instruments financiers ne soient pas négociés sur un marché actif. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation comme le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation. L'évaluation au cours de périodes subséquentes dépend de la classification de l'instrument financier. Une description des instruments financiers et de leur juste valeur est présentée dans les états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 et dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2018, tous deux déposés sur SEDAR au www.sedar.com, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com.

Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS

La Société a inclus certaines mesures non conformes aux IFRS, y compris le « bénéfice ajusté » et le « bénéfice ajusté par action de base » afin d'ajouter de l'information à ses états financiers consolidés, lesquels sont présentés conformément aux IFRS.

La Société croit que ces mesures, ainsi que les mesures déterminées en conformité avec les normes IFRS, permettent aux investisseurs de mieux comprendre et d'évaluer le rendement sous-jacent de la Société. Les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée prescrite en vertu des IFRS et, par conséquent, elles peuvent ne pas être comparables aux mesures similaires employées par d'autres sociétés. Les données visent à fournir de l'information supplémentaire et ne doivent pas être considérées seules ou comme substituts aux mesures de performance préparées en conformité avec les IFRS.

Bénéfice ajusté et bénéfice ajusté par action de base

Le « bénéfice ajusté » est défini comme le « bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires d'Osisko » moins certains éléments : le « gain (la perte) de change », les « charges de dépréciation », les « gains (les pertes) à la cession d'actifs d'exploration et d'évaluation », la « radiation d'immobilisations corporelles », le « gain latent (perte latente) sur placements », la « dépréciation d'actifs financiers et de placements dans des entreprises associées », la « quote-part du résultat net d'entreprises associées », la « charge d'impôts sur le résultat différés » ainsi que d'autres éléments inhabituels comme les frais de transaction.

Le bénéfice ajusté par action de base est obtenu en divisant le « bénéfice ajusté » par le « nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation » pour la période.

	Trois mois terminés le 30 juin		Six mois terminés le 30 juin	
	2018	2017	2018	2017
(en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)	\$	\$	\$	\$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires d'Osisko	511	11 043	2 821	15 119
Ajustements :				
Perte (gain) de change	(487)	6 113	411	7 528
Perte latente (gain latent) sur placements	1 620	(14 598)	4 201	(16 622)
Quote-part de la perte d'entreprises associées	1 022	1 516	2 419	2 961
Perte à la cession d'actifs d'exploration et d'évaluation	-	(20)	-	(20)
Charge d'impôts sur le résultat différés	1 075	2 023	2 742	3 744
Frais de transaction	-	995	-	1 065
Bénéfice ajusté	3 741	7 072	12 594	13 775
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	156 232	106 656	156 945	106 600
Bénéfice ajusté par action de base	0,02	0,07	0,08	0,13

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Certains énoncés compris dans ce rapport de gestion peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes et américaines applicables. Tous les énoncés dans ce rapport de gestion qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence à des événements futurs, des développements ou des performances qu'Osisko prévoit, y compris les attentes de la direction concernant la croissance d'Osisko, les résultats d'exploitation, les estimations des recettes futures, les exigences de capital supplémentaire, l'estimation des réserves minières et des ressources minérales, les estimations de production, les estimations des coûts de production et des revenus, la demande future et les prix des matières premières, les perspectives et occasions d'affaires, et les perspectives sur les marchés des devises, de l'or, de l'argent, des diamants et d'autres matières premières, sont des énoncés prospectifs. En outre, les énoncés (y compris les données figurant dans les tableaux) sur les réserves minérales et les ressources minérales et les onces d'équivalent d'or sont des énoncés prospectifs, car ils impliquent une évaluation implicite, fondée sur certaines estimations et hypothèses, et aucune assurance ne peut être donnée que les estimations seront réalisées. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui peuvent généralement, mais pas forcément, être identifiés par l'emploi de mots comme « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variantes (incluant les variantes négatives), ou des énoncés à l'effet que des événements ou des conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire, incluant notamment, sans s'y limiter, le rendement des actifs d'Osisko, la réalisation des avantages qui devraient découler des investissements et des transactions d'Osisko et les onces d'équivalent d'or attribuables à Osisko qui sont estimées à être reçues en 2018. Bien qu'Osisko soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs se fondent sur des hypothèses raisonnables, ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, dont la plupart sont hors du contrôle d'Osisko, et ne garantissent pas les résultats futurs, de telle sorte que les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Parmi les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs, citons notamment les fluctuations des prix des matières premières auxquelles les redevances, les flux, les ententes d'écoulement et les placements détenus par Osisko se rapportent; les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain; les changements réglementaires apportés par les gouvernements nationaux et locaux, y compris l'octroi des permis et les politiques fiscales; la réglementation et les développements politiques ou économiques dans les juridictions où sont situées les propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt ou par l'entremise desquelles ils sont détenus; les risques liés aux exploitants des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; l'issue défavorable d'un litige relatif à l'une des propriétés sur lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; les opportunités d'affaires qui deviennent disponibles ou qui sont poursuivies par Osisko; la disponibilité continue de capital et de financement et le marché ou les conditions économiques générales; les litiges concernant tout titre, permis ou licence liés à des intérêts sur l'une des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; des difficultés relatives au développement, à l'obtention de permis, aux infrastructures, à l'exploitation ou aux aspects techniques sur l'une des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; des différences dans la cadence et l'échéancier de production par rapport aux estimations de ressources ou aux prévisions de production faites par les exploitants des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; les risques et les dangers liés à l'exploration, au développement et à l'exploitation minière sur l'une ou l'autre des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions géologiques et métallurgiques inhabituelles ou imprévues, des affaissements ou des effondrements de terrains, des inondations et autres catastrophes naturelles ou des troubles civils ou d'autres risques non assurés. Les énoncés prospectifs figurant dans ce rapport de gestion sont basés sur des hypothèses jugées raisonnables par la direction incluant notamment : l'exploitation continue des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés de manière conforme aux pratiques antérieures; l'exactitude des énoncés publics et de l'information publiée par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés sous-jacentes; l'absence de changement défavorable important dans le prix des matières premières qui sous-tendent le portefeuille d'actifs; l'absence de changement défavorable concernant les propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; l'exactitude de la divulgation publique des attentes relatives au développement de propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production; et l'absence d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les actions, événements ou résultats réels diffèrent de ceux prévus, estimés ou attendus. Pour plus d'information sur les risques, incertitudes et hypothèses, le lecteur est prié de se référer à la notice annuelle d'Osisko déposée sur SEDAR au www.sedar.com et EDGAR au www.sec.gov, laquelle fournit également d'autres hypothèses générales en lien avec ces énoncés. Osisko met en garde le lecteur à l'effet que la liste des risques et incertitudes ci-dessus n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres lecteurs devraient porter une attention particulière aux facteurs mentionnés ci-dessus, ainsi qu'aux incertitudes qu'ils sous-tendent et aux risques qu'ils comportent. Osisko est d'avis que les hypothèses reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais il n'y a aucune garantie que ces attentes s'avéreront exactes et par conséquent, l'on ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs compris dans ce rapport de gestion. Ces énoncés sont établis en date du présent rapport de gestion. Osisko n'assume aucune obligation d'actualiser publiquement ni de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si requis par les lois applicables.

Mise en garde à l'égard des investisseurs américains concernant l'utilisation d'estimations de réserves minérales et de ressources minérales

Osisko est assujéti aux exigences de présentation de l'information des lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières, et par conséquent présente ses réserves minérales conformément aux normes canadiennes. Les exigences de présentation canadiennes pour la divulgation d'information concernant les propriétés minérales sont régies par le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (« Règlement 43-101 »). Les définitions du Règlement 43-101 sont celles qui ont été adoptées par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (l'« ICM »). Les exigences de présentation aux États-Unis sont régies par le Industry Guide 7 (le « Guide 7 ») de la SEC. Le présent rapport de gestion comprend des estimations de réserves minérales et de ressources minérales présentées conformément aux dispositions du Règlement 43-101. Ces normes de présentation visent des objectifs similaires en termes d'évocation d'un niveau approprié de confiance dans les données qui sont présentées, mais s'inspirent d'approches et de définitions différentes. Par exemple, en vertu du Guide 7, la minéralisation ne peut être classée comme une « réserve », à moins qu'il ait été déterminé que la minéralisation peut être économiquement et légalement produite ou extraite au moment où la détermination des réserves est faite. Par conséquent, les définitions des « réserves minérales prouvées » et des « réserves minérales probables » en vertu des normes de l'ICM sont différentes à certains égards des normes de la SEC. Osisko présente aussi des estimations de « ressources minérales » conformément aux dispositions du Règlement 43-101. Bien que les termes « ressources minérales », « ressources minérales mesurées », « ressources minérales indiquées » et « ressources minérales présumées » soient reconnus en vertu du Règlement 43-101, ce ne sont pas des termes définis selon les normes de la SEC et de façon générale, les sociétés américaines n'ont pas la permission de présenter des estimations de ressources minérales de quelque catégorie que ce soit dans les documents déposés auprès de la SEC. Ainsi, certains renseignements compris dans le présent rapport de gestion, concernant les descriptions de minéralisation et les estimations de réserves minérales et de ressources minérales établies conformément aux normes canadiennes, pourraient ne pas être comparables aux renseignements similaires publiés par les sociétés américaines assujéties aux exigences de présentation et de divulgation de la SEC. Le lecteur est ainsi avisé qu'il ne doit pas supposer que des ressources minérales mesurées ou que des ressources minérales indiquées seront éventuellement converties, en tout ou en partie, en réserves minérales. Le lecteur est aussi avisé qu'il ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées existent, en tout ou en partie, ni qu'elles sont économiquement ou légalement exploitables. Par ailleurs, les « ressources minérales présumées » comportent une grande incertitude quant à leur existence et leur faisabilité économique et légale et le lecteur ne devrait pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement converties, en tout ou en partie, à une catégorie supérieure. En vertu de la réglementation canadienne, les estimations de ressources minérales présumées ne peuvent servir de fondement pour les études de faisabilité ou d'autres types d'études économiques.

(signé) Sean Roosen

Sean Roosen
Président du conseil et chef de la direction

2 août 2018

(signé) Elif Lévesque

Elif Lévesque
Vice-présidente, finances et chef de la direction
financière

Informations sur la Société

Siège social

1100 av. des Canadiens-de-Montréal
Bureau 300
Montréal, Québec, Canada H3B 2S2
Téléphone : 514 940-0670
Télécopieur : 514 940-0669
Courriel : info@osiskogr.com
Site Web : www.osiskogr.com

Osisko Bermuda Limited

Cumberland House
1 Victoria Street
Hamilton HM11
Bermudes
Téléphone : 441 824-7474
Télécopieur : 441 292-6140

Michael Spencer, directeur général

Administrateurs

Sean Roosen, président du conseil et chef de la direction
Joanne Ferstman, administratrice en chef
Françoise Bertrand
John Burzynski
Pierre D. Chenard
Christopher C. Curfman
André Gaumont
Pierre Labbé
Oskar Lewnowski
Charles E. Page

Dirigeants

Sean Roosen, président du conseil et chef de la direction
Bryan A. Coates, président
Luc Lessard, vice-président principal, services techniques
Elif Lévesque, vice-présidente, finances et chef de la direction financière
Joseph de la Plante, vice-président, développement corporatif
André Le Bel, vice-président, affaires juridiques et secrétaire corporatif
Vincent Metcalfe, vice-président, relations aux investisseurs
Frédéric Ruel, vice-président et contrôleur corporatif
François Vézina, vice-président, services techniques

Personne qualifiée (au sens du règlement 43-101)

Guy Desharnais, directeur de l'évaluation des ressources minérales

Inscriptions en bourse

Bourse de Toronto

- Actions ordinaires : OR
- Bons de souscription : OR.WT (prix de levée : 36,50 \$ / date d'échéance : 5 mars 2022)
OR.WT.A (prix de levée : 19,08 \$ / date d'échéance : 25 février 2019)
- Débentures convertibles : OR.DB (prix de conversion : 22,89 \$ / date d'échéance : 31 décembre 2022)

Bourse de New York

- Actions ordinaires : OR

Régime de réinvestissement des dividendes

Information disponible à <http://osiskogr.com/dividendes/prid/>

Agents des transferts

Canada : Société de fiducie AST (Canada)
États-Unis : American Stock Transfer & Trust Company, LLC

Auditeurs

PricewaterhouseCoopers, LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.